



PRODUITS KRUGER S.E.C.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AUDITÉS

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2015 ET 2014

Le 10 mars 2016

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts de Produits Kruger S.E.C.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Produits Kruger S.E.C. et de ses filiales, qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, et les états consolidés du résultat global et des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Produits Kruger S.E.C. et de ses filiales au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

(signé) PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario)

Produits Kruger S.E.C.

État consolidé de la situation financière

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	\$	\$
Actif		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 455	51 788
Créances clients et autres créances (note 7)	108 720	107 092
Créances sur parties liées (note 17)	185	301
Partie courante des avances versées aux commanditaires (note 15)	2 630	3 474
Stocks (note 8)	184 985	150 328
Impôt à recouvrer (note 16)	772	1 302
Charges payées d'avance et autres actifs courants (note 14)	8 429	7 351
	<u>331 176</u>	<u>321 636</u>
Actifs non courants		
Avances versées aux commanditaires (note 15)	4 234	-
Immobilisations corporelles (note 9)	737 708	652 762
Autres actifs non courants	8 107	7 738
Goodwill (note 10)	160 939	160 939
Immobilisations incorporelles (note 10)	15 853	14 052
Actifs d'impôt différé (note 16)	39 411	34 874
	<u>1 297 428</u>	<u>1 192 001</u>
Passif		
Passifs courants		
Dettes fournisseurs et autres dettes (note 12)	180 329	173 228
Dettes envers des parties liées (note 17)	3 775	4 387
Distributions à payer (notes 15 et 17)	9 871	9 781
Partie courante des provisions (note 13)	3 096	2 967
Partie courante de la dette à long terme (note 14)	10 183	8 879
	<u>207 254</u>	<u>199 242</u>
Passifs non courants		
Dette à long terme (note 14)	425 859	358 646
Autres passifs à long terme	48	156
Provisions (note 13)	6 180	6 441
Prestations de retraite (note 11)	87 164	98 533
Avantages postérieurs au départ à la retraite (note 11)	57 346	53 357
	<u>783 851</u>	<u>716 375</u>
Passifs attribuables à des parties autres que les porteurs de parts	783 851	716 375
Partie courante du passif lié aux parts de société en commandite (note 15)	2 630	6 949
Partie non courante du passif lié aux parts de société en commandite (note 15)	122 546	121 174
	<u>125 176</u>	<u>128 123</u>
Total du passif lié aux parts de société en commandite	125 176	128 123
Total du passif	<u>909 027</u>	<u>844 498</u>
Capitaux propres		
Parts de société en commandite (note 15)	318 012	299 616
Résultats non distribués (déficit)	(29 416)	4 424
Cumul des autres éléments du résultat global	99 805	43 463
	<u>388 401</u>	<u>347 503</u>
Total des capitaux propres	388 401	347 503
Total du passif et des capitaux propres	<u>1 297 428</u>	<u>1 192 001</u>

Engagements et éventualités (note 18)

Événements postérieurs à la date de clôture (notes 14, 15 et 22)

Approuvé par le conseil d'administration,

(signé) David Spraley
Administrateur

(signé) David Angel
Administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Produits Kruger S.E.C.
État consolidé du résultat global
Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	2015	2014
	\$	\$
Produits des activités ordinaires (notes 17 et 25)	1 138 870	1 046 168
Charges		
Coût des produits vendus (notes 17 et 19)	970 759	879 139
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration (notes 17 et 19)	87 978	82 625
Profit sur la vente d'actifs non financiers (note 13)	(1 119)	-
Coûts de restructuration (note 13)	2 824	2 835
Résultat d'exploitation	78 428	81 569
Charge d'intérêts (note 14)	58 164	44 730
Autres charges (note 6)	11 331	17 612
Résultat avant impôt	8 933	19 227
Impôt sur le résultat (note 16)	7 439	(1 840)
Résultat net de l'exercice	1 494	21 067
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :		
Réévaluation des prestations de retraite	7 094	(25 689)
Réévaluation des avantages postérieurs au départ à la retraite	(2 667)	(3 466)
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net :		
Placements disponibles à la vente	207	15
Écarts de conversion	56 135	23 779
Total des autres éléments du résultat global de l'exercice	60 769	(5 361)
Résultat global de l'exercice	62 263	15 706

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Produits Kruger S.E.C.

État consolidé des variations des capitaux propres

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	Parts de société en commandite		Résultats non distribués \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Total des capitaux propres \$
	Nombre	\$			
Au 1^{er} janvier 2014	52 527 550	282 672	50 945	19 669	353 286
Distributions à payer (note 15)	-	-	(9 652)	-	(9 652)
Distributions versées (note 15)	-	-	(28 652)	-	(28 652)
Ajustement de juste valeur (note 15)	-	-	(129)	-	(129)
Variation des écarts actuariels liés aux prestations de retraite	-	-	(25 689)	-	(25 689)
Variation des écarts actuariels liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite	-	-	(3 466)	-	(3 466)
Variation des placements disponibles à la vente	-	-	-	15	15
Écarts de conversion	-	-	-	23 779	23 779
Résultat net de l'exercice	-	-	21 067	-	21 067
Émission de parts de société en commandite (note 15)	1 096 710	16 944	-	-	16 944
Au 31 décembre 2014	53 624 260	299 616	4 424	43 463	347 503
Au 1^{er} janvier 2015	53 624 260	299 616	4 424	43 463	347 503
Distributions à payer (note 15)	-	-	(9 871)	-	(9 871)
Distributions versées (note 15)	-	-	(29 255)	-	(29 255)
Ajustement de juste valeur (note 15)	-	766	(635)	-	131
Variation des écarts actuariels liés aux prestations de retraite	-	-	7 094	-	7 094
Variation des écarts actuariels liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite	-	-	(2 667)	-	(2 667)
Variation des placements disponibles à la vente	-	-	-	207	207
Écarts de conversion	-	-	-	56 135	56 135
Résultat net de l'exercice	-	-	1 494	-	1 494
Émission de parts de société en commandite (note 15)	1 215 833	17 630	-	-	17 630
Au 31 décembre 2015	54 840 093	318 012	(29 416)	99 805	388 401

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Produits Kruger S.E.C.
Tableau consolidé des flux de trésorerie
Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	2015	2014
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Résultat net de l'exercice	1 494	21 067
Éléments hors trésorerie		
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles	41 643	37 049
Dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles	881	649
Perte (profit) sur la vente d'immobilisations corporelles	734	(135)
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite (note 6)	4 003	13 759
Écarts de change latents (note 6)	6 906	3 522
Charge d'intérêts	58 164	44 730
Prestations de retraite et avantages postérieurs au départ à la retraite	14 146	9 874
Provisions (note 13)	3 034	3 762
Impôt sur le résultat	7 439	(1 840)
Profit sur la vente d'actifs non financiers (note 13)	(1 119)	-
Total des éléments hors trésorerie	135 831	111 370
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie (note 26)	(24 540)	(12 454)
Cotisations aux régimes de retraite et aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	(23 084)	(22 414)
Paiements liés aux provisions	(3 558)	(2 562)
Paiements d'impôt	(2 107)	(2 102)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	84 036	92 905
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(54 701)	(41 034)
Placements disponibles à la vente	-	(277)
Acquisition de logiciels	(2 682)	(1 218)
Produit tiré de la cession d'immobilisations corporelles	736	578
Acquisition d'une entreprise	-	(23 360)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(56 647)	(65 311)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit tiré de la dette à long terme	206 000	-
Remboursement sur la dette à long terme	(184 856)	(8 577)
Paiement de frais de financement différés	(1 388)	-
Intérêts payés sur la dette à long terme	(44 978)	(28 389)
Distributions et avances versées (note 15)	(31 811)	(29 054)
Produit tiré de l'émission de parts de société en commandite	195	1 070
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(56 838)	(64 950)
Effet des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en monnaies étrangères	3 116	1 470
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour l'exercice	(26 333)	(35 886)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	51 788	87 674
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	25 455	51 788

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

1 Renseignements généraux

Produits Kruger S.E.C. (« PK S.E.C. » ou la « société en commandite ») est une société en commandite enregistrée dans la province de Québec, au Canada dont les commanditaires sont Kruger Inc. (la « société mère »), PKGP Inc. (« PKGP ») et Papiers Tissu KP Inc. (« PTKP »). La société en commandite fabrique, vend et distribue des produits de papier destinés à l'usage domestique, industriel ou commercial. La société en commandite a des usines à New Westminster, en Colombie-Britannique, à Crabtree, Sherbrooke et Gatineau, au Québec, à Scarborough et à Trenton, en Ontario, ainsi qu'à Memphis, dans le Tennessee. Le siège social de la société en commandite est situé à Mississauga, en Ontario, au Canada.

2 Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), aux interprétations de l'International Financial Reporting Committee approuvées par le Conseil des normes comptables du Canada aux fins de l'intégration dans la Partie I du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de PKGP Inc. le 9 mars 2016.

La société en commandite consolide toutes les entités qu'elle contrôle.

Les principales filiales de la société en commandite sont les suivantes :

K.T.G. (USA) Inc. (« KTG »)
Kruger Products (USA) Inc. (« KP USA »)
Grupo Tissue de Mexico S de RL de CV (« GTM »)
Kruger Products AFH L.P. (« KP AFH »)
TAD Luxembourg S.A.R.L.
TAD Canco Inc.
Produits Kruger Gestion immobilière Inc.
8528365 Canada Inc.
West Tree Farms Limited
White Swan Tissue Company
Aztec Investments Inc.

3 Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables adoptées pour la préparation des présents états financiers consolidés sont les suivantes :

a) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, sauf en ce qui concerne les placements disponibles à la vente et les dérivés incorporés sur la dette, qui ont été évalués à la juste valeur par le biais du résultat net et la comptabilisation des prestations de retraite (voir la note 3 f)).

Pour préparer des états financiers consolidés conformément aux IFRS, la direction doit recourir à des estimations comptables critiques. Elle doit aussi exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de la société en commandite. Les questions plus complexes ou qui exigent une plus grande part de jugement ou celles qui sont fondées sur des hypothèses et estimations importantes sont présentées à la note 4.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

b) Consolidation

Les filiales sont toutes les entités que la société en commandite contrôle parce qu'elle a le pouvoir sur les entités détenues, qu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec ces dernières et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celles-ci. Les comptes des filiales sont intégralement consolidés à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré à la société en commandite, et ils cessent de l'être à compter de la date à laquelle la société en commandite cesse d'exercer ce contrôle. Les transactions, soldes et profits et pertes latents intragroupe sont éliminés lors de la consolidation.

L'acquisition des filiales qui ne sont pas sous contrôle commun est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur des actifs acquis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs repris à la date de l'échange. Les actifs identifiables acquis et les passifs identifiables repris ainsi que les passifs éventuels repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part des actifs identifiables nets acquis revenant à la société en commandite est constaté comme goodwill.

c) Information sectorielle

Les secteurs opérationnels sont présentés de la même manière que l'information interne fournie au principal décideur opérationnel. Il a été déterminé que le principal décideur opérationnel, qui est également chargé de l'affectation des ressources et de l'évaluation de la performance des secteurs opérationnels, est le chef de la direction. Les secteurs opérationnels de la société en commandite sont les produits de consommation (« PDC »), les produits hors foyer (« PHF ») et le secteur « Autres ».

d) Conversion des monnaies étrangères

i) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers consolidés de chaque entité de la société en commandite sont évalués selon la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la monnaie fonctionnelle). Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la société en commandite.

La société en commandite a établi que la monnaie fonctionnelle de ses établissements aux États-Unis (KTG et KP USA), de TAD Canco Inc. et de TAD Luxembourg S.A.R.L. est le dollar américain, et celle de son établissement au Mexique (GTM), le peso mexicain. Par conséquent, les produits des activités ordinaires et les charges de ces établissements à l'étranger sont comptabilisés aux taux de change en vigueur aux dates des transactions et les actifs et passifs sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de la période, les profits ou les pertes de change latents nets qui en découlent étant comptabilisés en tant qu'écarts de conversion dans les autres éléments du résultat global.

ii) Transactions et soldes

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les profits et pertes de change qui découlent de la conversion des soldes en monnaie étrangère sont inclus dans les frais de vente, frais généraux et frais d'administration (les « frais généraux ») ou dans les autres charges.

e) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La société en commandite entend par « équivalents de trésorerie » tout placement très liquide dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

f) *Créances clients*

Entrent dans les créances clients les montants dus par les clients lors de la vente de produits ou de la prestation de services dans le cours normal des activités. Les créances clients sont classées dans les actifs courants si le paiement est exigible dans un délai maximum de un an. Les créances clients sont initialement constatées à la juste valeur et par la suite évaluées au coût amorti, déduction faite de la provision pour créances douteuses.

g) *Stocks*

Les stocks de matières premières et de pièces de rechange sont évalués au coût moyen pondéré ou, si elle est moins élevée, à la valeur nette de réalisation. Les produits finis et les produits en cours sont évalués au coût standard ou, si elle est moins élevée, à la valeur nette de réalisation. Le coût standard comprend le coût des matières premières, le coût de la main-d'œuvre directe et les frais indirects de fabrication. La valeur nette de réalisation représente les prix de vente estimés, déduction faite des frais de vente et des frais d'achèvement de la production. Une réduction de valeur est constatée si la valeur comptable est supérieure à la valeur nette de réalisation.

h) *Coûts d'emprunt*

Les coûts d'emprunt attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés sont incorporés comme composante du coût de l'actif jusqu'à ce que les actifs soient essentiellement prêts pour leur utilisation prévue. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en tant que charge d'intérêts dans l'état consolidé du résultat global de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

i) *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont présentées au coût, déduction faite du cumul des amortissements, des crédits d'impôt à l'investissement, des crédits d'impôt accordés par des États américains, des subventions publiques et du cumul des pertes de valeur. Le coût inclut les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif et une estimation de l'obligation de démantèlement. La société en commandite répartit le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle en ses parties spécifiques et amortit séparément chacune de ces parties. La société en commandite incorpore aussi comme composante du coût de l'actif les coûts qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié. Les éléments de coût ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou constatés en tant qu'actif distinct, s'il y a lieu, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément reviendront à la société en commandite et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable d'un actif qui a été remplacé est décomptabilisée au moment du remplacement. Les valeurs résiduelles, le mode d'amortissement et les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont revus annuellement et ajustés, s'il y a lieu.

L'amortissement des immobilisations corporelles est généralement calculé selon le mode linéaire, le montant amortissable étant réparti, après déduction de la valeur résiduelle, sur la durée d'utilité prévue de l'actif, comme suit :

Bâtiments	De 20 ans à 40 ans
Matériel et outillage	De 5 ans à 40 ans

L'amortissement de certaines pièces importantes de matériel est calculé selon le mode des unités de production. Les immobilisations en cours de construction ou de développement sont amorties à compter de la date à laquelle elles sont en état d'utilisation productive. Les terrains ne sont pas amortis.

Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les profits et les pertes à la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit à la valeur comptable de l'actif et ils sont inclus dans les frais généraux.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

j) Goodwill

Le goodwill est généré lors de l'acquisition de filiales, d'entreprises associées et de coentreprises et il correspond à l'excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part de la société en commandite dans la juste valeur des éléments identifiables de l'actif net, du passif net et du passif éventuel de l'entreprise acquise. Le goodwill est comptabilisé au coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur.

Pour les besoins du test de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») ou groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement. Chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le goodwill est ainsi affecté représente, au sein de la société en commandite, le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne.

Les tests de dépréciation du goodwill sont effectués chaque année ou plus souvent lorsque des événements ou des changements de situation donnent des indices de dépréciation potentielle. La valeur comptable de l'UGT est comparée à sa valeur recouvrable, qui correspond au montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur est comptabilisée immédiatement en charge et n'est pas reprise par la suite.

k) Immobilisations incorporelles

i) Marques de commerce

Les marques de commerce acquises séparément ont une durée d'utilité indéterminée et sont constatées au coût. Les marques de commerce ont une durée d'utilité indéterminée, car elles peuvent être renouvelées indéfiniment sans entraîner de coûts importants. La direction est d'avis que les marques de commerce sont très bien établies sur le marché et qu'elles continueront de procurer des avantages indéfiniment dans l'avenir.

ii) Logiciels et licences

Les coûts liés à l'acquisition de licences partielles d'utilisation de logiciels sont inscrits à l'actif dans les immobilisations incorporelles, à l'état consolidé de la situation financière. Les coûts de la mise à jour des programmes logiciels sont constatés à titre de charge au moment auquel ils sont engagés.

Les coûts des logiciels et des licences qui sont constatés en tant qu'actifs sont amortis sur la durée d'utilité estimative, qui correspond à la période au cours de laquelle il est prévu par la direction que la société en commandite retirera des avantages des logiciels et licences. La durée d'utilité des logiciels et des licences est de cinq ans.

l) Perte de valeur des actifs non financiers

La valeur comptable des actifs non financiers ayant une durée d'utilité déterminée, comme les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée, est soumise à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les actifs non financiers qui ne sont pas amortis sont soumis à un test de dépréciation annuel. La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de la vente et de sa valeur d'utilité (c'est-à-dire la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT pertinent). Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement qui génère des flux de trésorerie identifiables et indépendants (« UGT »). Les actifs non financiers autres que le goodwill qui ont subi une perte de valeur font l'objet d'un examen à chaque date de clôture pour évaluer si une reprise est possible.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

m) Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées dans le cours normal des activités qui ont une substance commerciale sont effectuées dans des conditions concurrentielles ou conformément aux conventions conclues avec la partie liée concernée.

n) Contrats de location

Les contrats de location aux termes desquels une partie considérable des risques et des avantages inhérents à la propriété est retenue par le bailleur sont classés comme des contrats de location simple. Les paiements effectués aux termes de contrats de location simple (déduction faite des incitations reçues du bailleur) sont imputés à l'état consolidé du résultat global selon le mode linéaire pendant la durée du contrat.

o) Provisions

Des provisions pour obligations de démantèlement et autres obligations de remise en état, mesures incitatives à long terme et restructuration ont été établies. Une provision est constituée lorsque la société en commandite a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable que le règlement de l'obligation exigera un paiement financier ou entraînera une perte financière, et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être faite.

Si une partie ou la totalité des dépenses nécessaires pour régler une provision est censée être remboursée par un tiers, le remboursement est constaté comme un actif distinct dans l'état consolidé de la situation financière, mais uniquement s'il est pratiquement sûr que le remboursement sera reçu.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses nécessaires prévues pour éteindre l'obligation, à un taux d'actualisation qui rend compte des évaluations de marché de la valeur temps de l'argent et des risques particuliers liés à l'obligation. L'augmentation de la provision liée au temps écoulé est comptabilisée à titre de charge d'intérêts.

p) Subventions publiques, crédits d'impôt à l'investissement et crédits d'impôt accordés par des États américains

Les subventions publiques, crédits d'impôt à l'investissement et crédits d'impôt accordés par des États américains sont comptabilisés selon la méthode de la réduction du coût, selon laquelle ces montants sont déduits des dépenses ou des actifs auxquels ils se rattachent lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la subvention ou le crédit sera obtenu et que la société en commandite se conformera aux conditions liées à l'aide publique.

q) Constatation des produits des activités ordinaires

La société en commandite comptabilise les produits des activités ordinaires lorsqu'il est probable que les avantages économiques reviendront à la société en commandite, que les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur (selon les modalités d'expédition), que le prix est établi ou peut être déterminé et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Les produits des activités ordinaires sont évalués selon le prix indiqué dans le contrat de vente, déduction faite des remises et rabais. Les réductions des produits des activités ordinaires pour tenir compte des montants versés ou à verser aux clients au titre des rabais et remises sont établies d'après les dépenses réelles engagées au cours de la période, les estimations des montants dus aux clients au titre de crédits gagnés au cours de la période et des ajustements pour tenir compte de l'activité réelle.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

r) *Coût des produits vendus et frais généraux*

Le coût des produits vendus comprend le coût des produits finis vendus, les frais de transport, d'entreposage et de manutention et les réductions de valeur des stocks. Les frais de marketing, tout comme les frais de vente, frais généraux et frais d'administration, sont inclus dans les frais généraux.

s) *Prestations de retraite et avantages postérieurs au départ à la retraite*

La société en commandite comptabilise son obligation au titre des régimes d'avantages du personnel et les frais connexes, déduction faite des actifs des régimes, selon les méthodes suivantes :

- Le coût des prestations de retraite aux termes des régimes à prestations définies et des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite est établi par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et selon l'estimation la plus probable de la direction concernant le rendement prévu des régimes par capitalisation, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et les coûts prévus des soins de santé. Les évaluations actuarielles relatives aux régimes à prestations définies et aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite sont effectuées chaque année. Le taux d'actualisation appliqué pour obtenir la valeur actualisée du passif au titre des prestations définies représente le rendement des obligations de société de la catégorie investissement libellées dans la monnaie dans laquelle les prestations doivent être versées et dont la durée jusqu'à l'échéance avoisine celle du passif au titre des prestations définies connexe.
- Les actifs des régimes de retraite sont évalués à la juste valeur.
- Les coûts des services passés découlant de modifications aux régimes sont comptabilisés immédiatement dans le résultat net, dans la mesure où les prestations sont acquises, ou ils sont amortis selon le mode linéaire sur la période moyenne d'acquisition des prestations.
- Les écarts actuariels sont comptabilisés intégralement dans les autres éléments du résultat global, dans la période au cours de laquelle ils se produisent, sans être réintégrés au résultat dans les périodes suivantes. Les montants constatés dans les autres éléments du résultat global sont portés immédiatement aux résultats non distribués.
- La charge de retraite est divisée en deux composantes : i) le coût des services rendus au cours de la période et le coût des services passés ont été comptabilisés dans le coût des produits vendus et les frais généraux; ii) le coût financier de l'obligation au titre des prestations définies, contrebalancé par le rendement prévu des actifs du régime, est constaté dans la charge d'intérêts dans l'état consolidé du résultat global.
- La société en commandite participe également à un régime de retraite multi-employeurs et à des régimes de retraite à cotisations définies. Les coûts liés au régime de retraite multi-employeurs et aux régimes de retraite à cotisations définies sont passés en charges à mesure que les cotisations deviennent exigibles.

t) *Impôt sur le résultat*

La charge d'impôt de l'exercice comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé dans le résultat net, sauf dans la mesure où il se rapporte aux éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement comptabilisés dans les capitaux propres. Si tel est le cas, l'impôt est aussi comptabilisé respectivement dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

La société en commandite n'est pas une entité assujettie à l'impôt. Le résultat de la société en commandite va aux commanditaires, Kruger Inc., PKGP et PTKP. Par conséquent, aucune provision pour impôt sur le résultat n'a été constituée à l'égard du résultat de la société en commandite. Les entités américaines, soit KP USA et KTG, sont assujetties à l'impôt selon les lois en vigueur aux États-Unis, là où les entités exercent leurs activités et génèrent un bénéfice imposable. Les autres entités, soit TAD Canco Inc., GTM et TAD Luxembourg S.A.R.L., sont respectivement assujetties à l'impôt aux termes de la législation adoptée au Canada, au Mexique et au Luxembourg.

La direction évalue régulièrement les positions prises dans les déclarations de revenus relatives à des situations pour lesquelles les règles fiscales portent à interprétation. La société en commandite établit des provisions, s'il y a lieu, en tenant compte des montants devant être payés aux autorités fiscales.

L'impôt exigible représente l'impôt à payer prévu sur le bénéfice imposable de l'exercice, selon les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière, et tout ajustement de l'impôt à payer, le cas échéant, relativement aux exercices antérieurs.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable, sur les différences temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, les passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés s'ils découlent de la constatation initiale du goodwill, ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, à la date de la transaction, n'a pas de répercussion sur le résultat net comptable ou fiscal. L'impôt différé est établi selon les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture et censés s'appliquer lorsque l'actif d'impôt différé connexe sera réalisé ou que le passif d'impôt différé connexe sera réglé.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel les différences temporaires pourront être imputées, sera disponible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les passifs d'impôt exigible par les actifs d'impôt exigible et que les actifs et passifs d'impôt différé concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les soldes pour leur montant net. Les actifs et passifs d'impôt différé sont présentés comme étant non courants.

u) *Instruments financiers*

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la société en commandite devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie arrivent à expiration ou ont été transférés et que la société en commandite a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est constaté dans l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Lors de la comptabilisation initiale, la société en commandite classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes :

- i) *Actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net* : Un actif financier ou un passif financier est classé dans cette catégorie s'il est acquis principalement en vue d'une revente prochaine ou d'un rachat prochain. Les dérivés entrent aussi dans cette catégorie sauf s'ils sont désignés comme instruments de couverture. Les instruments financiers classés dans cette catégorie comprennent les dérivés incorporés.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Les instruments financiers qui entrent dans cette catégorie sont comptabilisés initialement et ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transactions sont passés en charges dans l'état consolidé du résultat global en tant que frais généraux. Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés incorporés sont présentés dans l'état consolidé du résultat global à titre de charge d'intérêts pour la période au cours de laquelle ils se produisent. Les actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont classés comme courants, exception faite de la partie censée être réalisée ou payée après les 12 mois suivant la date de clôture, qui est classée comme non courante.

- ii) *Actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net* : Un actif ou un passif est classé dans cette catégorie s'il a été acquis dans le but d'être détenu sur une longue période. Les instruments financiers classés dans cette catégorie comprennent les placements disponibles à la vente.

Les instruments financiers qui entrent dans cette catégorie sont comptabilisés initialement et ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transactions sont passés en charges dans l'état consolidé du résultat global en tant que frais généraux. Les profits et les pertes découlant de variations de la juste valeur des placements disponibles à la vente sont présentés dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils se produisent. Les actifs et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont classés comme courants, exception faite de la partie censée être réalisée ou payée après les 12 mois suivant la date de clôture, qui est classée comme non courante.

- iii) *Prêts et créances* : Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances sont composés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances sur parties liées, des créances clients et autres créances et des créances hypothécaires. Les prêts et créances sont initialement comptabilisés au montant devant être obtenu, déduction faite, lorsqu'elle est significative, d'une moins-value afin de ramener les prêts et créances à leur juste valeur. Par la suite, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué d'une provision pour dépréciation. Les prêts et créances sont classés comme courants, exception faite de la partie censée être réalisée après les 12 mois suivant la date de clôture, qui est classée comme non courante.

- iv) *Passifs financiers évalués au coût amorti* : Les passifs financiers évalués au coût amorti sont composés des dettes fournisseurs et autres dettes, des dettes envers des parties liées, de la dette à long terme et du passif lié aux parts de société en commandite. Les dettes sont initialement constatées au montant devant être payé, diminué, lorsqu'elle est significative, d'une moins-value afin de ramener ces dettes à leur juste valeur. Par la suite, les dettes envers des parties liées et les dettes fournisseurs et autres dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du coût d'intérêt effectif. La dette à long terme est comptabilisée initialement à la juste valeur, déduction faite des coûts de transactions s'il y a lieu, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le passif lié aux parts de société en commandite est initialement comptabilisé à la juste valeur et par la suite au coût amorti. Le coût amorti est calculé en fonction des distributions à des fins fiscales prévues qu'il faudra normalement payer aux termes de la convention de société en commandite, à un taux d'actualisation qui rend compte des évaluations de marché de la valeur temps de l'argent et des risques particuliers liés à l'obligation, et selon une valeur finale, étant donné la durée indéfinie de l'obligation.

Les passifs financiers sont classés comme passifs courants si le paiement est exigible dans les 12 mois. Sinon, ils sont présentés en tant que passifs non courants.

- v) *Hiérarchie des justes valeurs*

La société en commandite classe ses actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur dans l'un des trois niveaux suivants, selon les données d'entrée utilisées pour l'évaluation.

- Niveau 1 – évaluations à la juste valeur selon des prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques, accessibles à la date de l'évaluation;

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

- Niveau 2 – évaluations fondées sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont directement ou indirectement observables pour l'actif ou le passif. Les instruments dérivés compris dans cette catégorie sont évalués selon des modèles ou d'autres techniques d'évaluation standards de l'industrie à partir des données de marché observables;
- Niveau 3 – évaluations fondées sur des données qui sont moins observables ou non disponibles et évaluations fondées sur des données observables mais qui n'étaient pas une partie importante de la juste valeur des instruments.

w) *Dérivés incorporés*

Les billets de premier rang non garantis comportaient une option de remboursement anticipé. La société en commandite a établi que l'option de remboursement anticipé était un instrument dérivé incorporé qui n'est pas étroitement lié aux billets de premier rang non garantis. Par conséquent, l'instrument dérivé incorporé a été séparé des billets de premier rang non garantis. L'instrument dérivé incorporé a été comptabilisé à sa juste valeur, les changements de la juste valeur étant pris en compte dans la charge d'intérêts présentée dans l'état consolidé du résultat global. Le 30 septembre 2015, les billets de premier rang non garantis ont été remboursés, et l'instrument dérivé incorporé a été radié et comptabilisé dans la charge d'intérêts présentée dans l'état consolidé du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. Des informations supplémentaires sont présentées à la note 14.

x) *Régime de réinvestissement des dividendes*

Dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes (« RRD »), la société en commandite est tenue d'émettre des parts de société en commandite au lieu de distributions en espèces, au gré des commanditaires. À la liquidation du RRD, la différence entre les distributions déclarées et la juste valeur des parts émises est imputée aux résultats non répartis.

y) *Normes comptables appliquées à l'exercice clos le 31 décembre 2015*

i) *IAS 19 Avantages du personnel.* L'IASB a publié une modification visant à clarifier l'application d'IAS 19 aux régimes qui exigent d'employés ou de tiers qu'ils versent des cotisations au titre du coût des prestations. La norme modifiée n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

z) *Normes comptables publiées mais non encore appliquées*

Les normes révisées et modifications des normes existantes suivantes entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016, sauf, comme il est indiqué ci-dessous, lorsque l'application anticipée est permise. La société en commandite continue d'évaluer l'incidence de ces normes et modifications et n'a pas encore déterminé si elle les adoptera de façon anticipée.

i) *IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients* précise quand et comment comptabiliser les produits des activités ordinaires, en plus d'exiger des entités qu'elles fournissent des informations instructives et pertinentes aux lecteurs de leurs états financiers. La norme remplace IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, IAS 11 *Contrats de construction* et plusieurs interprétations liées aux produits des activités ordinaires. L'application de cette norme est obligatoire pour tous les émetteurs assujettis aux IFRS et vise la quasi-totalité des contrats avec des clients, les principales exceptions étant les contrats de location, les instruments financiers et les contrats d'assurance. L'IASB a publié une modification visant à reporter l'entrée en vigueur obligatoire aux périodes intermédiaires ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018, l'adoption anticipée étant autorisée. La direction a entrepris l'évaluation de cette norme modifiée et n'en a pas encore déterminé l'incidence sur ses états financiers consolidés.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

- ii) IFRS 9 *Instruments financiers*. En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9 *Instruments financiers*, qui réunit les exigences sur le classement et l'évaluation, la dépréciation et la comptabilité de couverture en une seule norme qui remplacera IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 s'appliquera obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et son application anticipée est permise. La direction évalue actuellement la norme et n'a pas encore déterminé l'incidence qu'elle aura sur ses états financiers consolidés.
- iii) IAS 19 *Avantages du personnel*. L'IASB a publié une modification visant à préciser qu'au moment de la détermination du taux d'actualisation des obligations au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite, c'est la monnaie dans laquelle les passifs sont libellés qui importe et non le pays d'où ils proviennent. La modification doit être appliquée de manière rétrospective, à compter de l'ouverture de la première période présentée. La norme modifiée n'aura pas d'incidence sur les états financiers consolidés.
- iv) IAS 34 *Information financière intermédiaire*. L'IASB a publié une modification visant à clarifier ce qu'on entend par une information « fournie ailleurs dans le rapport financier intermédiaire ». L'IASB prescrit le contenu minimum d'un rapport financier intermédiaire ainsi que les principes de comptabilisation et d'évaluation à appliquer aux états financiers complets ou résumés d'une période intermédiaire. La direction a entrepris l'évaluation de cette norme modifiée et n'en a pas encore déterminé l'incidence sur ses états financiers consolidés.
- v) IFRS 16 *Contrats de location*. Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 *Contrats de location*, qui remplace les exigences actuellement en vigueur d'IAS 17 *Contrats de location*. IFRS 16 exige que les preneurs comptabilisent une obligation locative reflétant les paiements locatifs futurs et un actif lié au droit d'utilisation pour presque tous les contrats de location. IFRS 16 doit être appliquée aux premiers états financiers annuels en IFRS d'une entité pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, et l'adoption anticipée est permise. La direction a entrepris l'évaluation de cette norme modifiée et n'en a pas encore déterminé l'incidence sur les états financiers consolidés.
- vi) IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie*. L'IASB a publié une modification ayant pour objectif d'obliger une entité à présenter des informations qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les variations des passifs découlant des activités de financement, autant les variations des flux de trésorerie que les variations des éléments hors trésorerie. La modification s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. La direction a entrepris l'évaluation de cette norme modifiée et n'en a pas encore déterminé l'incidence sur ses états financiers consolidés.

4 Estimations comptables et jugements critiques

La préparation des présents états financiers consolidés conformément aux IFRS impose le recours à des estimations et à des hypothèses qui touchent les montants de l'actif et du passif présentés dans les états financiers consolidés et les informations sur les éventualités à la date de clôture, ainsi que les montants présentés des produits des activités ordinaires et des charges de la période. Sur une base régulière et en tenant compte des informations disponibles, la direction évalue ses estimations, y compris celles concernant les obligations de remise en état, les obligations au titre des prestations de retraite et des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite, le passif lié aux parts de société en commandite et l'impôt sur le résultat. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les ajustements nécessaires, le cas échéant, sont pris en compte dans le résultat de la période au cours de laquelle ils sont effectués. Suivent les estimations faites et les jugements posés par la direction qui ont l'incidence la plus importante sur les états financiers consolidés de la société en commandite.

Prestations de retraite et obligations au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite

La valeur actualisée des obligations au titre des prestations de retraite et des avantages postérieurs au départ à la retraite varie en fonction des calculs actuariels, qui englobent un certain nombre d'hypothèses. Ces hypothèses visent notamment le taux d'actualisation, qui sert à calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

prévus nécessaires pour régler les obligations au titre des prestations de retraite. Pour déterminer le taux d'actualisation à utiliser, la société en commandite examine les rendements de marché d'obligations de société de la catégorie investissement libellées en dollars canadiens dont les échéances se rapprochent de l'échéance du passif au titre des prestations de retraite.

D'autres hypothèses clés relatives aux obligations au titre des prestations de retraite sont fondées, en partie, sur la conjoncture du marché. Des informations supplémentaires sont présentées à la note 11.

Parts de société en commandite

Le 13 décembre 2012, dans le cadre de l'émission de parts de société en commandite à PTKP, la convention de société en commandite a été modifiée afin d'exiger que PK S.E.C., sous réserve de l'observation des obligations contractuelles et des lois applicables, verse des distributions à ses commanditaires d'un montant qui permette à PTKP de s'acquitter de son obligation d'effectuer des paiements au titre de l'impôt fédéral et provincial (la « distribution à des fins fiscales »). Chaque commanditaire a droit à sa quote-part de la distribution effectuée à l'égard de chaque exercice à des fins fiscales. PK S.E.C. a déterminé qu'il serait approprié de reclasser une tranche de ses capitaux propres en tant que passif lié aux parts de société en commandite, puisque la distribution à des fins fiscales consiste en une obligation contractuelle de verser de la trésorerie et, par conséquent, elle correspond à la notion de passif financier à des fins comptables selon les IFRS. Au 31 décembre 2015, un montant de 125,2 M\$ a été reclassé en tant que passif à l'égard de cette obligation (128,1 M\$ au 31 décembre 2014).

L'augmentation du coût amorti de 4,0 M\$ a été comptabilisée dans les autres charges, qui comprennent une diminution de 2,9 M\$ pour la réévaluation effectuée au 31 décembre 2015. La réévaluation tient compte de l'estimation établie par PK S.E.C. relativement à la valeur actualisée nette du passif financier découlant de l'obligation de paiement de la distribution à des fins fiscales, en s'appuyant sur les estimations de l'impôt devant être payé par PTKP et en appliquant un taux d'actualisation et un taux de croissance final respectifs de 11,25 % et de 2,0 % (respectivement 11,0 % et 0 % au 31 décembre 2014). La variation du taux d'actualisation a entraîné une diminution de 3,0 M\$ du passif. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la direction quant aux distributions à des fins fiscales futures prévues. Les projections de l'impôt à payer sont également fondées sur d'autres hypothèses, notamment des estimations du résultat imposable et des taux d'imposition. Le résultat imposable peut être nettement différent du résultat comptable, en raison des différences temporaires et des différences permanentes fondées sur la législation fiscale en vigueur. Par conséquent, tout changement touchant l'obligation relative aux parts de société en commandite n'indique pas forcément un changement correspondant dans la rentabilité future prévue de PK S.E.C. Une augmentation de 0,5 % du taux d'actualisation entraînerait une diminution d'environ 6,6 M\$ du passif lié aux parts de société en commandite, et une diminution de 0,5 % du taux d'actualisation entraînerait une augmentation d'environ 7,5 M\$ du passif lié aux parts de société en commandite. Le taux d'actualisation tient compte du risque associé à l'entité, laquelle exerce ses activités principalement au Canada.

Le passif lié aux parts de commandite a également été ajusté au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 pour tenir compte des avances versées aux commanditaires au cours de l'exercice considéré, lesquelles étaient nécessaires pour permettre à PTKP de verser des acomptes provisionnels. Les avances de 6,8 M\$ ont été partiellement portées en déduction des distributions à des fins fiscales de 2,6 M\$ déclarées et versées par la société en commandite le 26 février 2016. L'excédent des avances sur les distributions à des fins fiscales de 4,2 M\$ doit être remboursé aux commanditaires par la société en commandite au plus tard le 31 mars 2017.

Tests de dépréciation

La société en commandite soumet le goodwill et les marques de commerce à durée d'utilité indéterminée à des tests de dépréciation chaque an. Au 31 décembre 2015, ces tests n'ont permis de relever aucune perte de valeur. La valeur recouvrable est déterminée à partir des meilleures estimations de la direction quant à la valeur d'utilité. Les estimations de la valeur d'utilité sont fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus. Les autres hypothèses comprennent les estimations du taux d'actualisation, le BAIIA ajusté, les taux de croissance et les taux de change.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Impôt sur le résultat

La société en commandite calcule l'impôt sur le résultat pour chaque compétence fiscale dans laquelle ses filiales exercent leurs activités. L'estimation de l'impôt sur le résultat comprend une évaluation de la recouvrabilité des actifs d'impôt différé et des économies d'impôt en fonction d'une évaluation de la capacité de la société en commandite d'imputer les déductions fiscales sous-jacentes et crédits d'impôt aux bénéficiaires imposables futurs. L'évaluation nécessite une estimation des bénéficiaires imposables futurs en comparaison des pertes d'exploitation nettes reportées en avant et des crédits d'impôt accordés par des États américains. Si les estimations différeraient de la déclaration fiscale définitive, l'incidence sur le résultat serait comptabilisée à la période subséquente. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, la société en commandite a réévalué sa capacité à utiliser ses crédits d'impôt accordés par des États américains. Par suite de cette réévaluation, une reprise de 5,5 M\$ des crédits d'impôt accordés par des États américains a été comptabilisée à l'état consolidé du résultat global.

5 Regroupements d'entreprises

Acquisition de Metro Paper

Le 3 juin 2014, la société en commandite a acquis les actifs canadiens de transformation de papiers de Metro Paper Industries Inc. (« Metro Paper ») pour une contrepartie en trésorerie de 23,4 M\$. Les actifs acquis comprennent du matériel de transformation situé à Scarborough et à Trenton, en Ontario, des stocks, toute la clientèle du segment nord-américain des PHF de Metro Paper et des contrats de location simple. Les éléments acquis font partie du secteur PHF. Cette acquisition devrait créer des synergies, accroître la capacité de production et ajouter une gamme de produits complémentaires au secteur PHF.

L'acquisition a été comptabilisée selon IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*. L'excédent de la contrepartie payée sur la juste valeur des actifs acquis a donné lieu à un goodwill déductible d'impôt de 8,9 M\$, montant qui a été attribué à l'UGT du Canada. La société en commandite a évalué les justes valeurs des actifs acquis à la lumière de l'information dont elle disposait à la date de clôture; en conséquence, les valeurs représentent les meilleures estimations de la direction.

Le tableau suivant présente les justes valeurs des actifs acquis.

	Metro Paper
Juste valeur des actifs identifiables acquis	
Stocks	6 299
Immobilisations corporelles	8 240
Goodwill	8 918
Charges à payer	(97)
Actifs nets acquis	<u>23 360</u>
Trésorerie versée	<u>23 360</u>

6 Autres charges

	2015	2014
	\$	\$
Perte de change latente	6 906	3 522
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite	4 003	13 759
Charges diverses	422	331
	<u>11 331</u>	<u>17 612</u>

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

7 Créances clients et autres créances

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	\$	\$
Créances clients	100 869	102 555
Autres créances	8 692	5 189
Prêts consentis à des salariés	15	20
Moins la provision pour créances douteuses	(856)	(672)
	<u>108 720</u>	<u>107 092</u>

8 Stocks

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	\$	\$
Produits finis	92 034	65 171
Produits en cours	26 300	30 245
Matières premières et fournitures	36 036	27 237
Pièces de rechange	30 615	27 675
	<u>184 985</u>	<u>150 328</u>

Le total des stocks comptabilisés comme coût des produits vendus pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'est élevé à 833,9 M\$ (751,8 M\$ en 2014). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, la société en commandite a sorti des stocks totalisant 0,4 M\$ (0,1 M\$ en 2014) en raison principalement d'emballages obsolètes. La provision pour moins-value des stocks au 31 décembre 2015 s'est établie à 5,8 M\$ (5,0 M\$ au 31 décembre 2014).

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

9 Immobilisations corporelles

	Terrains \$	Bâtiments \$	Matériel et outillage \$	Actifs en cours de construction ou de développement \$	Total \$
Au 1^{er} janvier 2014					
Coût	40 564	166 719	854 566	12 207	1 074 056
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	-	(64 918)	(392 451)	-	(457 369)
Valeur comptable au 1^{er} janvier 2014	40 564	101 801	462 115	12 207	616 687
Ajouts	-	-	-	35 186	35 186
Cessions	-	-	(443)	-	(443)
Crédits d'impôt à l'investissement	-	-	(525)	-	(525)
Transferts	4	2 658	31 966	(34 628)	-
Acquisition d'une entreprise	-	-	8 240	-	8 240
Dotations à l'amortissement des immobilisations corporelles	-	(4 694)	(31 054)	-	(35 748)
Écarts de change	110	4 451	24 511	293	29 365
Au 31 décembre 2014	40 678	104 216	494 810	13 058	652 762
Au 31 décembre 2014					
Coût	40 678	174 340	918 867	13 058	1 146 943
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	-	(70 124)	(424 057)	-	(494 181)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2014	40 678	104 216	494 810	13 058	652 762
Ajouts	-	-	-	59 341	59 341
Cessions	(321)	-	(1 015)	-	(1 336)
Crédits d'impôt à l'investissement	-	-	(731)	-	(731)
Transferts	-	1 558	36 305	(37 863)	-
Dotations à l'amortissement des immobilisations corporelles	-	(4 934)	(35 094)	-	(40 028)
Écarts de change	255	10 178	56 168	1 099	67 700
Au 31 décembre 2015	40 612	111 018	550 443	35 635	737 708
Au 31 décembre 2015					
Coût	40 612	187 572	1 019 346	35 635	1 283 165
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	-	(76 554)	(468 903)	-	(545 457)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2015	40 612	111 018	550 443	35 635	737 708

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

10 Goodwill et immobilisations incorporelles

	Marques de commerce \$	Logiciels \$	Total \$
Au 1^{er} janvier 2014			
Coût	11 825	3 490	15 315
Cumul des amortissements	-	(1 832)	(1 832)
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2014	11 825	1 658	13 483
Ajouts	-	1 218	1 218
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	-	(649)	(649)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2014	11 825	2 227	14 052
Au 1^{er} janvier 2015			
Coût	11 825	4 708	16 533
Cumul des amortissements	-	(2 481)	(2 481)
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2015	11 825	2 227	14 052
Ajouts	-	2 682	2 682
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	-	(881)	(881)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2015	11 825	4 028	15 853
Au 31 décembre 2015			
Coût	11 825	7 390	19 215
Cumul des amortissements	-	(3 362)	(3 362)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2015	11 825	4 028	15 853

La valeur comptable du goodwill au 31 décembre 2015 s'élève à 160,9 M\$ (160,9 M\$ au 31 décembre 2014). Une augmentation de 8,9 M\$ a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 relativement à l'acquisition de Metro Paper (note 5).

Tests de dépréciation

La société en commandite a effectué son test annuel de dépréciation du goodwill et des marques de commerce à durée d'utilité indéterminée aux 31 décembre 2015 et 2014 et aucune perte de valeur n'a été comptabilisée. Un goodwill de 152,0 M\$ est affecté à l'UGT du secteur des produits de consommation au Canada et un goodwill de 8,9 M\$ est affecté à l'UGT du secteur PHF. La valeur recouvrable de l'UGT est déterminée d'après les meilleures estimations de la direction quant à sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité estimative se fonde sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'une UGT. Selon l'analyse de sensibilité, aucun changement raisonnable apporté aux hypothèses ne devrait entraîner de perte de valeur.

11 Prestations de retraite et avantages postérieurs au départ à la retraite

La société en commandite est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite à prestations définies et de régimes de retraite à cotisations définies, auxquels peuvent participer la quasi-totalité de ses salariés. Le nombre d'années de service et les gains de chaque salarié servent à déterminer les prestations de retraite et les avantages postérieurs au départ à la retraite de tous les participants aux régimes dont la société en commandite est le promoteur.

La société en commandite offre cinq régimes de retraite à prestations définies agréés comportant une composante salaire moyen de fin de carrière, dont quatre sont agréés dans la province de Québec et un, dans la province d'Ontario. L'obligation au titre des prestations de 64,1 M\$ au 31 décembre 2015 (75,3 M\$ au

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

31 décembre 2014), déduction faite des actifs des cinq régimes, est prise en compte dans les prestations de retraite à l'état consolidé de la situation financière.

La société en commandite offre un régime de retraite supplémentaire (« RRS ») à des salariés désignés. Le passif au titre des prestations définies lié au RRS, déduction faite des actifs du régime, a totalisé 15,0 M\$ au 31 décembre 2015 (15,1 M\$ au 31 décembre 2014) et est appuyé par des lettres de crédit irrévocables totalisant 19,0 M\$ (24,6 M\$ au 31 décembre 2014).

La société en commandite est aussi le promoteur d'un régime de rente à terme destiné à la division de fabrication de l'Ouest canadien. Ce régime verse aux salariés horaires une prestation de raccordement débutant à 61 ans et prenant fin le jour du 65^e anniversaire de naissance. Le régime de rente à terme est sans capitalisation, et l'obligation au titre des prestations de 8,0 M\$ au 31 décembre 2015 (8,1 M\$ au 31 décembre 2014) est prise en compte dans les prestations de retraite à l'état consolidé de la situation financière.

Les salariés horaires de la division de fabrication de l'Ouest canadien de la société en commandite participent à un régime de retraite multi-employeurs du secteur, auquel la société en commandite verse des cotisations. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, la société en commandite a versé et passé en charges un montant de 2,6 M\$ (2,4 M\$ en 2014) relativement à ce régime à prestations définies. Comme il n'existe pas d'information suffisante sur la quote-part de la société en commandite dans l'obligation au titre des prestations définies, la société en commandite comptabilise le régime multi-employeurs à titre de régime à cotisations définies.

La société en commandite offre un régime à cotisations définies, auquel pratiquement tous les salariés participent. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, la société en commandite a comptabilisé une charge de 2,5 M\$ relativement à ce régime (2,4 M\$ en 2014).

KTG est le promoteur d'un régime de retraite à cotisations définies auquel pratiquement tous les salariés participent. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, la société en commandite a comptabilisé une charge de 0,5 M\$ relativement à ce régime (0,6 M\$ en 2014).

La société en commandite offre aux retraités admissibles un certain nombre de protections pour soins de santé et autres (les « régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite »). Il s'agit de régimes sans capitalisation.

La date d'évaluation des régimes d'avantages du personnel est le 31 décembre de chaque exercice.

De par leur conception, les régimes de retraite à prestations définies et les régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite exposent la société en commandite à des risques auxquels sont normalement exposés ces régimes, notamment en ce qui a trait au rendement des placements (pour les régimes de retraite seulement), aux variations du taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation des obligations, à l'espérance de vie des participants et à l'inflation future. Les risques associés aux régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite sont gérés au moyen d'une surveillance régulière des régimes, de la réglementation applicable et d'autres facteurs pouvant avoir une incidence sur les charges et les flux de trésorerie de la société en commandite. Au 31 décembre 2014, le déficit de solvabilité global des régimes à prestations définies se chiffrait à 109,7 M\$ (66,8 M\$ au 31 décembre 2013). La prochaine évaluation obligatoire aura lieu au premier semestre de l'exercice 2016. Les exigences de capitalisation sont tributaires de plusieurs facteurs, notamment des hypothèses utilisées dans la plus récente évaluation actuarielle. Les montants réels des cotisations établies en fonction de rapports actuariels futurs peuvent varier de façon importante par rapport aux montants prévus.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Le cumul des pertes actuarielles comptabilisées dans les résultats non distribués aux 31 décembre 2015 et 2014 s'établit comme suit :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	\$	\$
Prestations de retraite	87 181	94 275
Avantages postérieurs au départ à la retraite	17 642	14 975
Total	104 823	109 250

L'information relative aux régimes de retraite à prestations définies et aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite est indiquée dans le tableau suivant :

	Régimes de retraite		Régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	
	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	\$	\$	\$	\$
Variation de l'obligation au titre des prestations définies :				
Au 1^{er} janvier	622 187	561 134	53 357	48 746
Coût des services rendus au cours de l'exercice	8 583	7 850	1 671	1 446
Coût des services passés	3 352	-	64	-
Coût financier	24 432	25 672	2 060	2 175
Cotisations salariales	3 669	3 773	-	-
Prestations versées	(32 276)	(29 415)	(2 473)	(2 476)
Réévaluations :				
Écarts entre résultats et prévisions	2 311	2 840	(438)	3
Pertes (profits) découlant de changements dans les hypothèses économiques	9 714	52 217	3 292	3 896
Pertes (profits) découlant de changements dans les hypothèses démographiques	-	(1 884)	(187)	(433)
Au 31 décembre	641 972	622 187	57 346	53 357
Variation des actifs des régimes évalués à la juste valeur :				
Au 1^{er} janvier	523 654	480 754	-	-
Rendement prévu des actifs des régimes	20 507	21 698	-	-
Réévaluations :				
Profits sur les actifs du régime	19 119	27 484	-	-
Frais d'administration	(476)	(578)	-	-
Cotisations patronales	20 611	19 938	2 473	2 476
Cotisations salariales	3 669	3 773	-	-
Prestations versées	(32 276)	(29 415)	(2 473)	(2 476)
Au 31 décembre	554 808	523 654	-	-
Passif au titre des prestations constituées				
Situation de capitalisation – déficit	87 164	98 533	57 346	53 357

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Les actifs des régimes, servant à la capitalisation des régimes de retraite à prestations définies de la société en commandite, sont composés comme suit :

	31 décembre 2015 %	31 décembre 2014 %
Titres à revenu fixe	40,4	40,0
Actions de sociétés cotées	29,1	31,0
Actifs alternatifs	30,5	29,0
Total	100,0	100,0
Cotés sur un marché actif	68,0	69,0
Non cotés	32,0	31,0
	100,0	100,0

Le tableau qui suit présente, pour les exercices indiqués, les principales hypothèses relativement aux régimes de retraite à prestations définies et aux régimes d'avantages complémentaires :

	Régimes de retraite		Régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	
	31 décembre 2015 %	31 décembre 2014 %	31 décembre 2015 %	31 décembre 2014 %
Hypothèses				
Taux d'actualisation – obligation au titre des prestations définies	3,90	4,00	3,90	4,00
Taux d'augmentation des salaires	3,25 – 4,00	3,25 – 4,00		

Exception faite du taux d'actualisation, les hypothèses constituent les meilleures estimations de la direction. Le taux d'actualisation est fondé sur le rendement des placements en titres à revenu fixe de sociétés canadiennes de catégorie investissement qui génèrent des flux de trésorerie correspondant aux versements de prestations prévus.

Régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite :

Aux fins d'évaluation, le taux de croissance ou de décroissance hypothétique pour l'ensemble des coûts de soins de santé, à l'exception des médicaments, a été fixé à 3,0 %. Le taux de croissance ou de décroissance hypothétique du coût des médicaments a été établi à 5,0 % la première année, diminuant de 0,05 % par an pendant 20 ans, pour se fixer à 4,0 % par la suite.

L'analyse de sensibilité présentée a été effectuée en modifiant chacune des hypothèses individuellement. Si un changement réel se produisait, il est probable qu'il aurait des répercussions sur des hypothèses liées, créant ainsi un effet combiné.

L'incidence d'une augmentation de 1 % des coûts des soins de santé, d'une réduction de 1 % du taux d'actualisation et d'une variation de un an de l'espérance de vie est indiquée ci-dessous :

	Soins de santé		Taux d'actualisation		Espérance de vie	
	31 décembre 2015 \$	31 décembre 2014 \$	31 décembre 2015 \$	31 décembre 2014 \$	31 décembre 2015 \$	31 décembre 2014 \$
Augmentation de l'obligation au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite	5 781	4 862	8 543	7 710	1 583	1 187

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Prestations de retraite :

Les frais devant être payés par le régime sont déduits du rendement prévu des actifs du régime.

Les effets d'une réduction de 1 % du taux d'actualisation, d'une hausse de 1 % du taux de croissance des salaires et d'une variation de un an de l'espérance de vie sont indiqués ci-dessous :

	Taux d'actualisation		Taux de croissance des salaires		Espérance de vie	
	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Augmentation de la charge de retraite	2 959	2 957	365	418	166	173
Augmentation des obligations au titre des prestations de retraite	100 897	95 447	9 644	9 443	15 065	13 111

Les cotisations aux régimes de retraite à prestations définies pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016 devraient s'établir à 12,7 M\$.

La charge nette au titre des régimes comprend les éléments suivants :

	Régimes de retraite		Régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	
	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	\$	\$	\$	\$
Charge nette au titre des régimes				
Coût des services rendus au cours de l'exercice	8 583	7 850	1 671	1 446
Coût financier	24 432	25 672	2 060	2 175
Rendement prévu des actifs du régime	(20 507)	(21 698)	-	-
Frais d'administration	476	578	-	-
Coût des services passés ^{a)}	3 352	-	64	-
	16 336	12 402	3 795	3 621

a) Comptabilisation du coût des services passés relativement à des modifications de contrat.

Les montants ci-dessous ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

	Régimes de retraite		Régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	
	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	\$	\$	\$	\$
Écarts entre résultats et prévisions	(2 311)	(2 840)	438	(3)
Profits (pertes) découlant de changements dans les hypothèses économiques	(9 714)	(52 217)	(3 292)	(3 896)
Profits (pertes) découlant de changements dans les hypothèses démographiques	-	1 884	187	433
Profit sur l'actif des régimes	19 119	27 484	-	-
	7 094	(25 689)	(2 667)	(3 466)

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

12 Dettes fournisseurs et autres dettes

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	\$	\$
Dettes fournisseurs	82 162	61 666
Charges à payer	51 485	65 781
Ajustements au titre du marchandisage	46 682	45 781
	180 329	173 228

13 Provisions

	Obligations de démantèlement et autres obligations de remise en état	Incitatifs à long terme	Restructuration	Total
	\$	\$	\$	\$
	a)	b)	c)	
Provisions au 1^{er} janvier 2014	5 304	1 311	999	7 614
Provisions supplémentaires	340	927	2 835	4 102
Montant payé au cours de l'exercice	-	(52)	(2 510)	(2 562)
Accroissement des intérêts	254	-	-	254
Provisions au 31 décembre 2014	5 898	2 186	1 324	9 408
Partie courante	-	1 643	1 324	2 967
Partie non courante	5 898	543	-	6 441
Provisions au 1^{er} janvier 2015	5 898	2 186	1 324	9 408
Provisions supplémentaires	(287)	497	2 824	3 034
Virement depuis les créances clients et autres créances	-	-	141	141
Montant payé au cours de l'exercice	-	(1 910)	(1 648)	(3 558)
Accroissement des intérêts	251	-	-	251
Provisions au 31 décembre 2015	5 862	773	2 641	9 276
Partie courante	-	455	2 641	3 096
Partie non courante	5 862	318	-	6 180

- a) Obligations de démantèlement et de remise en état des lieux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Pour remplir son obligation éventuelle en vertu d'un contrat de location de terrain pour l'une de ses usines, la société en commandite a constitué une provision pour la démolition du bâtiment et la restauration du terrain à la fin du contrat. Le contrat de location actuel vient à échéance en 2028 et peut être prorogé, au gré de la société en commandite. Le montant non actualisé estimatif nécessaire pour éteindre cette obligation se situerait entre 10,6 M\$ et 13,7 M\$. Le passif est calculé d'après les flux de trésorerie actualisés à un taux d'actualisation de 3,385 % (4,25 % au 31 décembre 2014).

- b) Incitatifs à long terme

Les incitatifs à long terme comprennent le plan incitatif à long terme offert aux cadres de la société en commandite. L'incitatif aux termes du plan est principalement fondé sur le bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements (« BAIIA ajusté ») et sur le rendement du capital investi, et il est versé pendant la troisième année suivant l'exercice au cours duquel il a été gagné. La charge de rémunération connexe est comptabilisée sur la même période.

- c) Restructuration

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, les coûts de restructuration liés à l'usine de New Westminster et à d'autres emplacements ont entraîné une augmentation d'environ 8,6 M\$ des provisions. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, des coûts de restructuration de 0,2 M\$ liés à l'usine de New Westminster et à d'autres emplacements ont été engagés (néant en 2014). Le 30 juin 2015, la société en commandite a

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

conclu une entente visant la vente de certains terrains forestiers pour un produit de 1,5 M\$. La vente a donné lieu à un profit de 1,1 M\$, qui a été comptabilisé en tant que profit sur la vente d'actifs non financiers dans l'état consolidé du résultat global de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Au 31 décembre 2015, la provision restante s'élevait à 0,3 M\$.

Au premier trimestre de 2014, la société en commandite a entrepris la revue de ses frais généraux administratifs et a relevé un certain nombre d'occasions de réduire ses coûts. La société en commandite prévoit engager des coûts de restructuration d'environ 2,1 M\$, principalement en indemnités de fin de contrat de travail. Au 31 décembre 2015, la société en commandite avait engagé des coûts en lien avec cette initiative de 1,4 M\$. Toutes les mesures devant être prises avaient été mises en œuvre au 29 mars 2015. La provision restante de 0,7 M\$ se rapporte à l'estimation la plus probable de la direction quant aux indemnités de fin de contrat de travail devant être engagées.

Face aux pressions exercées par le marché sur les coûts, au premier semestre de 2015, la haute direction a entrepris une revue exhaustive de sa structure de coûts et a relevé un certain nombre d'occasions de rationalisation. Cette initiative comprend notamment des coûts de restructuration d'environ 3,0 M\$ constitués d'indemnités de fin de contrat de travail. Au 31 décembre 2015, PK S.E.C. avait engagé des coûts de 1,4 M\$ se rapportant à cette initiative, et elle a comptabilisé une provision pour la tranche restante de 1,6 M\$.

14 Dette à long terme

	Échéance	31 décembre 2015 \$	31 décembre 2014 \$
Facilité de crédit renouvelable ^{a)}	2020	204 681	-
Billets de premier rang non garantis à 8 % ^{b)}	-	-	172 594
Facilité Nordea à 2,87 % ^{c)}	2019	35 980	37 428
Emprunt auprès du gouvernement du Québec ^{d)}	2016	1 051	2 167
Facilité de la Caisse ^{e)}	2018	194 330	155 336
		<hr/> 436 042	<hr/> 367 525
Moins la partie courante de la dette à long terme		<hr/> 10 183	<hr/> 8 879
		<hr/> <hr/> 425 859	<hr/> <hr/> 358 646

a) Facilité de crédit renouvelable

Le 16 mai 2013, la société en commandite a conclu une quatrième convention de crédit modifiée et reformulée en lien avec sa facilité de crédit renouvelable. Le montant de la facilité de crédit a été abaissé à 125,0 M\$. Le 28 septembre 2015, la société en commandite a conclu une cinquième convention de crédit modifiée et reformulée (la « convention de crédit ») en lien avec sa facilité de crédit renouvelable (la « facilité de crédit »). Le montant de la facilité de crédit a été majoré, passant de 125,0 M\$ à 300,0 M\$. Les emprunts aux termes de la facilité de crédit portent intérêt au taux préférentiel canadien, au taux de base des États-Unis, au taux des acceptations bancaires ou au taux LIBOR, majoré d'une marge se situant entre 0,20 % et 2,375 % établie selon le ratio dette/BAIIA (défini dans la convention de crédit) et le type d'avance. La convention de crédit s'étend sur une période de cinq ans et viendra à échéance le 28 septembre 2020. La convention de crédit prévoit certains engagements que la société en commandite doit honorer, ainsi que certaines obligations qu'elle doit remplir. Après la clôture de l'exercice, le 8 mars 2016, la société en commandite a obtenu une modification visant à accroître le ratio dette/BAIIA maximal devant être respecté par la société en commandite pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. La modification prévoit également que les emprunts aux termes de la facilité de crédit pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 porteront intérêt au taux préférentiel canadien, au taux de base des États-Unis, au taux des acceptations bancaires ou au taux LIBOR, majoré d'une marge se situant entre 0,20 % et 2,875 % établie selon le ratio dette/BAIIA et le type d'avance.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2015, les frais de financement différés non amortis s'élevaient à 1,3 M\$. Au 31 décembre 2014, les coûts de transactions de 0,6 M\$ avaient été reportés et classés dans les autres actifs non courants. Ces coûts de transactions ont été radiés au moment de la modification de la convention de crédit.

La convention de crédit est garantie par KP USA, GTM, KP AFH et par toute filiale nouvellement acquise de la société en commandite (les « filiales assujetties à des restrictions »). La société en commandite et les filiales assujetties à des restrictions offrent des sûretés réelles et des hypothèques de premier rang sur leurs immobilisations corporelles actuelles et futures à titre de garantie de leurs obligations en vertu de la convention de crédit, y compris une sûreté sur 100 % des actions ou de leur participation dans toutes les filiales détenues conjointement par la société en commandite et des filiales assujetties à des restrictions.

Au 31 décembre 2015, la société en commandite disposait de 70,0 M\$ (déduction faite de lettres de crédit totalisant 24,0 M\$) au titre de la facilité de crédit (95,4 M\$ au 31 décembre 2014, déduction faite de lettres de crédit totalisant 29,6 M\$). Le taux d'intérêt moyen pondéré pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 était de 2,74 % (néant au 31 décembre 2014).

b) Billets de premier rang non garantis

Le 9 août 2011, la société en commandite a émis, dans le cadre d'un placement privé, des billets de premier rang non garantis de 8,0 % d'un capital global de 175 M\$ échéant le 9 août 2018 (les « billets »). La société en commandite a payé l'intérêt sur les billets, en versements égaux, le 9 février et le 9 août de chaque an, à compter du 9 février 2012. La société en commandite avait l'option de rembourser une partie ou la totalité des billets en tout temps : avant le 9 août 2015, elle le ferait à une prime de remboursement applicable; le 9 août 2015 ou à une date ultérieure, elle le ferait à des prix de remboursement établis, majorés, dans les deux cas et s'il y a lieu, de l'intérêt impayé jusqu'à la date de remboursement applicable. Le 30 septembre 2015, la société en commandite a remboursé intégralement les billets. Les billets ont été remboursés au prix de remboursement fixe de 104 % du capital des billets, majoré des intérêts impayés jusqu'au 29 septembre 2015. Le prix de remboursement de 7,0 M\$ a été comptabilisé dans la charge d'intérêts à l'état consolidé du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Des frais de financement différés non amortis de 2,8 M\$ ont été radiés et comptabilisés dans la charge d'intérêts à l'état consolidé du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Les billets comportaient une option de remboursement anticipé. La société en commandite a établi que l'option de remboursement anticipé était un instrument dérivé incorporé qui n'était pas étroitement lié aux billets. Par conséquent, l'instrument dérivé incorporé a été séparé des billets. L'instrument dérivé incorporé a été comptabilisé à sa juste valeur, les changements de la juste valeur étant pris en compte dans la charge d'intérêts présentée dans l'état consolidé du résultat global. L'instrument dérivé incorporé avait une valeur comptable de 4,1 M\$ au moment de son exercice, et il a été radié et comptabilisé en tant que charge d'intérêts à l'état consolidé du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. Un actif de 2,4 M\$ a été comptabilisé au 31 décembre 2014 afin d'inscrire le dérivé incorporé à sa juste valeur.

c) Facilité Nordea

Le 8 juillet 2011, la société en commandite a conclu une convention de crédit avec Nordea Bank AB (la « facilité Nordea »), qui prévoit un emprunt à terme d'un capital d'environ 46,2 M\$ US, qui servira au financement de l'achat d'une machine à papier à TAD pour sa filiale KTG. La facilité Nordea, d'une durée de 7 ans, porte intérêt à un taux fixe d'environ 3 % par année, composé d'un taux d'intérêt étatique de la Suède, d'une prime de risque et d'une marge administrative. L'emprunt est garanti par les actifs de la société en commandite ayant égalité de rang avec les prêteurs de premier rang de la facilité de crédit. L'emprunt est remboursable en 14 versements semestriels consécutifs de capital et d'intérêt à compter du 30 juin 2013. Au 31 décembre 2015, un total de 26,4 M\$ US (33,0 M\$ US au 31 décembre 2014) était en cours au titre de cette facilité. Au 31 décembre 2015, les frais de financement différés non amortis s'élevaient à 0,5 M\$ (0,8 M\$ au 31 décembre 2014). Le 28 septembre 2015, la société en commandite a conclu une troisième facilité de crédit modifiée (la « facilité de crédit Nordea ») en lien avec la facilité

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Nordea, dans le cadre des modifications de la facilité de crédit. Aucun changement important n'a été apporté à la facilité Nordea.

d) Emprunt auprès du gouvernement du Québec

L'emprunt auprès du gouvernement du Québec est lié à une entente entre la société en commandite et le gouvernement du Québec visant le financement de l'expansion de l'usine de transformation à Crabtree. L'emprunt ne porte pas intérêt et est garanti par l'actif de l'usine de transformation. L'emprunt a été évalué en tenant compte des flux de trésorerie futurs actualisés au taux d'intérêt du marché de 6,0 %. La société en commandite disposait d'un moratoire pour le remboursement du capital sur les 12 premiers trimestres, le remboursement ayant débuté le 30 avril 2013. Au 31 décembre 2015, un montant de 1,1 M\$ était en cours au titre de l'emprunt (2,2 M\$ au 31 décembre 2014).

e) Facilité de la Caisse

Le 6 août 2011, TAD Canco Inc. a conclu une convention de crédit avec la Caisse de dépôt visant une facilité de prêt à terme (la « facilité de la Caisse ») pour un montant de 211,1 M\$ US aux fins du financement de l'expansion de KTG, notamment la construction d'une nouvelle machine à papier TAD et l'expansion de l'usine de papier. Aux termes de la facilité de la Caisse, les prélèvements n'étaient permis que jusqu'au 15 février 2014, date à laquelle la société en commandite avait prélevé un montant de 125,0 M\$ US.

La facilité de la Caisse, d'une durée de 7 ans, vient à échéance le 16 août 2018. Elle porte intérêt à un taux préférentiel de 8 % par an, majoré d'une marge établie chaque période en fonction du ratio de la dette nette sur le BAIIA de KTG (défini dans la facilité de la Caisse) et de l'excédent des flux de trésorerie excédentaires de KTG, terme aussi décrit dans la convention. La marge applicable est composée de ce qui suit : i) en tout temps, 5 % par an, avant la date de début du projet TAD tant que l'excédent des flux de trésorerie est positif, et ii) par la suite, si le ratio de la dette nette sur le BAIIA (défini dans la facilité de la Caisse) A) est égal ou supérieur à 2,5, l'intérêt calculé à 5 % par an ou, s'il est plus élevé, un montant correspondant à 30 % de l'excédent des flux de trésorerie de KTG; B) est inférieur à 2,5 et d'au moins 2,0, l'intérêt calculé à 5 % par an ou, s'il est plus élevé, un montant correspondant à 25 % de l'excédent des flux de trésorerie de KTG ou C) est inférieur à 2,0, l'intérêt calculé à 4 % par an ou, s'il est plus élevé, un montant correspondant à 15 % de l'excédent des flux de trésorerie de KTG. Le taux d'intérêt moyen pondéré de la facilité de la Caisse s'est chiffré à 14,79 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 (15,00 % en 2014).

La facilité de la Caisse est garantie par la totalité des actifs de TAD Canco Inc., de KTG, ainsi que par la totalité des participations de TAD Luxembourg S.A.R.L. Des prélèvements n'ont été faits sur la facilité qu'après le transfert à TAD Canco Inc. du placement de base de 107 M\$ US effectué par la société en commandite.

Au 31 décembre 2015, TAD Canco Inc. a obtenu un produit de 125,0 M\$ US de cette facilité (125,0 M\$ US au 31 décembre 2014).

TAD Canco Inc. n'est pas tenue de se conformer aux clauses restrictives financières prévues dans la convention de crédit. Par ailleurs, la facilité de la Caisse comporte certaines clauses restrictives de manquement réciproque et des ententes relatives à la dette de la société en commandite.

f) Emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario

Le 1^{er} juillet 2015, la société en commandite a conclu une convention de prêt conditionnelle avec le gouvernement de l'Ontario, en vue d'un financement lié à son projet d'expansion à Trenton. L'emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario est garanti par les actifs acquis en vue de l'expansion. La convention prévoit un emprunt d'un montant maximal de 10,0 M\$. Une tranche pouvant atteindre la moitié de ce montant peut être accordée sous forme de subvention. Une partie des intérêts sur l'emprunt peut être

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

annulée, sous réserve des conditions prévues. Au 31 décembre 2015, la société en commandite n'avait prélevé aucun montant sur cet emprunt. Après la clôture de l'exercice, le 22 février 2016, la société en commandite a prélevé 2,0 M\$ sur l'emprunt.

La convention de crédit prévoit des clauses restrictives de manquement réciproque qui touchent la facilité Nordea et la facilité de la Caisse.

Les frais de financement des emprunts sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée prévue des emprunts. Les montants d'amortissement ont été pris en compte dans la charge d'intérêts.

Le montant global de remboursements futurs du capital requis de la dette à long terme s'établit comme suit :

	<u>\$</u>
Moins de 1 an	10 183
De 1 an à 5 ans	436 304
Plus de 5 ans	-
	<u>446 487</u>

La charge d'intérêts présentée dans l'état consolidé du résultat global était composée de ce qui suit :

	2015	2014
	\$	\$
Charge d'intérêts sur la dette à long terme	49 497	37 730
Charge de désactualisation des intérêts sur les provisions et autres passifs	251	254
Prestations de retraite et avantages postérieurs au départ à la retraite, montant net	5 985	6 149
Dérivés incorporés sur la dette	2 431	597
	<u>58 164</u>	<u>44 730</u>

15 Distributions et passif lié aux parts de société en commandite

	Passif lié aux parts de société en commandite
	\$
Au 1 ^{er} janvier 2014	117 839
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite (note 6)	13 759
Distributions à des fins fiscales	(3 475)
	<u>128 123</u>
Au 31 décembre 2014	128 123
Au 1 ^{er} janvier 2015	128 123
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite (note 6)	4 003
Distributions à des fins fiscales	(6 950)
	<u>125 176</u>
Au 31 décembre 2015	125 176

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Les distributions de parts de société en commandite, la partie des distributions réinvestie par les commanditaires, les parts de société en commandite supplémentaires émises au prix par part et le produit brut s'établissent comme suit :

Date de paiement des distributions	2015			
	Distributions de parts de société en commandite \$	Prix par part \$	Nombre de parts de société en commandite émises	Produit brut \$
15 janvier 2015	9 652	16,46	256 590	4 223
15 avril 2015	9 699	15,56	285 231	4 438
15 juillet 2015	9 750	14,31	312 247	4 468
15 octobre 2015	9 806	12,44	361 765	4 501
	<u>38 907</u>		<u>1 215 833</u>	<u>17 630</u>

Date de paiement des distributions	2014			
	Distributions de parts de société en commandite \$	Prix par part \$	Nombre de parts de société en commandite émises	Produit brut \$
15 janvier 2014	9 455	16,59	252 478	4 188
15 avril 2014	9 501	15,51	275 843	4 277
15 juillet 2014	9 550	15,33	279 468	4 285
15 octobre 2014	9 601	14,52	288 921	4 195
	<u>38 107</u>		<u>1 096 710</u>	<u>16 945</u>

Le 11 novembre 2015, la société en commandite a déclaré des distributions de 9,9 M\$, qui ont été versées le 15 janvier 2016. En vertu du RRD, une partie des distributions a été réinvestie par les commanditaires et la société en commandite a émis 442 929 parts de société en commandite additionnelles au prix de 10,29 \$ pour un produit brut de 4,6 M\$. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, un ajustement de juste valeur de 0,8 M\$ a été comptabilisé pour refléter la valeur marchande des parts de société en commandite émises.

Après le 31 décembre 2015, la société en commandite a déclaré des distributions de 10,0 M\$, payables le 15 avril 2016.

La société en commandite a versé les distributions à des fins fiscales, les avances et les distributions de parts de société en commandite suivantes à ses parties liées :

	2015			
	Distributions à des fins fiscales \$	Avances \$	Distributions de parts de société en commandite \$	Total \$
Versées à Kruger Inc. ^{a)}	2 903	5 722	16 252	24 877
Versées à PKGP	1	1	3	5
Versées à PTKP ^{b)}	571	1 141	5 217	6 929
Total versé	<u>3 475</u>	<u>6 864</u>	<u>21 472</u>	<u>31 811</u>

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

				2014
	Distributions à des fins fiscales \$	Avances \$	Distributions de parts de société en commandite \$	Total \$
Versées à Kruger Inc. ^{a)}	2 890	2 890	15 877	21 657
Versées à PKGP	1	-	3	4
Versées à PTKP ^{b)}	459	584	6 350	7 393
Total versé	3 350	3 474	22 230	29 054

- a) Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014, les distributions de parts de société en commandite ont été versées à Kruger Inc., déduction faite des distributions réinvesties dans le cadre du RRD. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, les distributions réinvesties par Kruger Inc. dans le cadre du RRD ont totalisé 16,3 M\$ (15,9 M\$ en 2014).
- b) Le 15 avril 2015, les distributions de parts de société en commandite ont été versées à PTKP, déduction faite des distributions réinvesties dans le cadre du RRD. Pour la période de 39 semaines close le 31 décembre 2015, les distributions réinvesties par PTKP dans le cadre du RRD ont totalisé 1,2 M\$.

Distributions à des fins fiscales

Le 28 février 2015, la société en commandite a déclaré et versé une distribution à des fins fiscales de 6,9 M\$, dont une tranche de 0,6 M\$ a servi à payer un acompte provisionnel au nom de PTKP, une tranche de 2,9 M\$ a été versée à Kruger Inc. et à PKGP et une tranche de 3,5 M\$ a servi à régler les avances aux commanditaires.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux distributions à des fins fiscales définies dans la convention de société en commandite, la société en commandite a versé à ses commanditaires des avances totalisant 6,8 M\$, dont une tranche de 1,1 M\$ a été affectée au paiement d'un acompte provisionnel mensuel au nom de PTKP, le reste a été versé sous forme d'avances à Kruger Inc. et à PKGP. Les avances ne portent pas intérêt, sont sans recours et ont été partiellement portées en déduction de la distribution à des fins fiscales de 2,6 M\$ versée par la société en commandite le 26 février 2016. L'excédent des avances sur les distributions à des fins fiscales de 4,2 M\$ doit être remboursé à la société en commandite par les commanditaires au plus tard le 31 mars 2017.

16 Impôt sur le résultat

La société en commandite n'est pas une entité assujettie à l'impôt pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014. Le résultat de la société en commandite est transféré aux commanditaires, soit Kruger Inc., PKGP et PTKP. En revanche, les filiales de la société en commandite, à savoir KP USA, KTG, TAD Canco Inc., GTM et TAD Luxembourg S.A.R.L., sont des entités constituées en société par actions et sont, par conséquent, assujetties à l'impôt.

La charge d'impôt consolidée de 7,4 M\$ de la société en commandite pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 (produit de 1,8 M\$ en 2014) se rattache à ses filiales KP USA, KTG, TAD Luxembourg S.A.R.L. et GTM.

Le tableau suivant présente les éléments de l'impôt sur le résultat :

	2015 \$	2014 \$
Charge d'impôt exigible	2 106	2 038
Charge (produit) d'impôt différé	5 333	(3 878)
	7 439	(1 840)

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Le tableau suivant présente en détail la charge d'impôt sur le résultat et le rapprochement des taux d'imposition fédéral et provincial combinés prévus par la loi et du taux d'imposition effectif :

	2015		2014	
	\$	%	\$	%
Taux d'imposition fédéral et provincial combinés, déduction faite du crédit pour fabrication et transformation	2 331	26,1	5 018	26,1
Résultat imposé entre les mains des commanditaires	(697)	(7,8)	(6 238)	(32,4)
Écart des taux d'imposition prévus par la loi pour les établissements à l'étranger	696	7,8	(526)	(2,7)
Crédits d'impôt accordés par des États américains non comptabilisés	5 536	61,9	-	-
Crédits d'impôt à l'investissement	(253)	(2,8)	(118)	(0,7)
Écarts permanents et autres	(174)	(1,9)	24	0,1
	<u>7 439</u>	<u>83,3</u>	<u>(1 840)</u>	<u>(9,6)</u>

Le tableau suivant présente une ventilation de l'actif (du passif) d'impôt différé :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	\$	\$
Immobilisations corporelles	(60 006)	(35 999)
Pertes d'exploitation nettes	67 421	45 860
Dette à long terme et frais de financement différés	8 978	6 068
Stocks et charges à payer	5 858	2 524
Crédits d'impôt accordés par des États américains	16 215	15 309
Autres	945	1 112
	<u>39 411</u>	<u>34 874</u>

Le tableau suivant présente une analyse de l'actif (du passif) d'impôt différé :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	\$	\$
Actif d'impôt différé devant être recouvré dans 12 mois	5 858	2 640
Actif d'impôt différé devant être recouvré dans plus de 12 mois	33 553	32 234
	<u>39 411</u>	<u>34 874</u>

En plus de ce qui précède, la société en commandite possède des actifs d'impôt différé de 23,1 M\$ liés à des pertes d'exploitation nettes reportées en avant et des crédits d'impôt de 5,5 M\$ accordés par des États américains qui n'ont pas été constatés dans les états financiers consolidés.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2015, la société en commandite disposait des pertes d'exploitation nettes suivantes pouvant être reportées en avant :

	Palier fédéral américain	Date	Palier des États américains	Date	Canada	Date
	\$	d'échéance	\$	d'échéance	\$	d'échéance
2003	3	2023	-	2018	-	
2004	5 556	2024	1 391	2019	-	
2005	29	2025	-	2020	-	
2006	6 135	2026	6 132	2021	-	
2009	1 688	2029	-	2025	-	
2011	662	2031	125	2026	1 273	2031
2012	2 930	2032	2 545	2027	11 792	2032
2013	61 775	2033	32 802	2028	24 356	2033
2014	67 946	2034	36 745	2029	25 593	2034
2015	35 649	2035	19 483	2030	26 839	2035
	<u>182 373</u>		<u>99 223</u>		<u>89 853</u>	

Au 31 décembre 2015, la société en commandite disposait des crédits d'impôt d'États américains suivants pouvant être reportés en avant :

	État américain	Date
	\$	d'échéance
2002	71	2017
2003	54	2018
2004	50	2019
2005	65	2020
2006	10	2021
2007	141	2022
2008	147	2023
2009	57	2024
2010	109	2025
2011	188	2026
2012	3 993	2027
2013	13 792	2028
2014	1 300	2029
2015	1 774	2030
	<u>21 751</u>	

Ces crédits peuvent être utilisés pour réduire la taxe d'accise et de franchise du Tennessee qui serait autrement entièrement payable par sa filiale, KTG.

17 Transactions entre parties liées

La société en commandite effectue la vente et l'acquisition de biens et de services avec Kruger Inc. et ses filiales (« parties liées ») dans le cours normal de ses activités. Ces transactions ne portent pas intérêt et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant convenu par les parties liées.

Les ventes des biens à Kruger Inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont totalisé 0,2 M\$ (1,7 M\$ en 2014). Les ventes des biens aux filiales de Kruger Inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont totalisé 0,2 M\$ (0,2 M\$ en 2014). Les biens sont vendus aux prix et modalités qui seraient offerts à des tiers. La prestation des services a eu lieu conformément aux conditions décrites dans les conventions conclues avec les parties liées.

Les achats des biens et services auprès de Kruger Inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont totalisé 29,9 M\$ (28,1 M\$ en 2014). Les achats des biens et services auprès des filiales de Kruger Inc. pour la même période ont totalisé 10,2 M\$ (14,2 M\$ en 2014). Les biens sont acquis auprès de Kruger Inc. et des parties liées aux conditions et modalités commerciales d'usage. Ces achats de biens et de services sont pris en compte dans le coût des produits vendus et les frais de vente, frais généraux et frais d'administration de l'état consolidé du

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

résultat global. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, des frais de gestion de 4,2 M\$ (4,1 M\$ en 2014) ont été versés à Kruger Inc. en contrepartie des services de gestion rendus à la société en commandite.

Le tableau qui suit présente les soldes des créances sur parties liées ou des dettes envers des parties liées :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	\$	\$
Créances sur Kruger Inc.	61	220
Créances sur des filiales de Kruger Inc.	16	28
Créances sur PTKP	108	53
	185	301
Dettes envers Kruger Inc.	3 332	2 978
Dettes envers les filiales de Kruger Inc.	443	1 409
	3 775	4 387

Toutes les créances sur parties liées ou les dettes envers des parties liées doivent être réglées selon les modalités commerciales établies par les parties. Ces montants ne comportent pas de sûreté et ne portent pas intérêt. Aucune provision n'est constituée pour les créances sur parties liées aux 31 décembre 2015 et 2014. Aucune dette n'est exigible auprès des parties liées aux 31 décembre 2015 et 2014.

La société en commandite a déclaré les distributions suivantes à ses parties liées :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	\$	\$
Distributions à payer à Kruger Inc.	8 257	8 179
Distributions à payer à PKGP	1	1
Distributions à payer à PTKP	1 613	1 601
Total des distributions à payer	9 871	9 781

18 Engagements et éventualités

Le tableau qui suit présente les engagements en vertu des contrats de location simple non résiliables sur des terrains, des bâtiments, des services de TI, des véhicules et d'autre matériel ou outillage :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	\$	\$
Moins de 1 an	13 849	14 802
De 1 an à 5 ans	44 711	47 728
Plus de 5 ans	41 658	52 254
	100 218	114 784

La charge relative aux contrats de location simple comptabilisée pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et présentée dans l'état consolidé du résultat global s'élève à 15,1 M\$ (13,8 M\$ en 2014).

Au 31 décembre 2015, la société en commandite avait des engagements en vertu de contrats de service totalisant 2,5 M\$ pour 2016, 1,4 M\$ pour 2017 et 0,5 M\$ pour 2018 et les années suivantes.

La société en commandite s'est engagée à assumer les coûts associés à l'implantation de lignes de transport d'électricité souterraines permettant l'approvisionnement de l'usine à Gatineau. Ces coûts seront inscrits à l'actif et amortis sur leur durée d'utilité estimative.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

De temps à autre dans le cours normal des activités, la société en commandite fait l'objet de litiges. La société en commandite n'a pas de raison de croire que l'issue de ces litiges puisse avoir une incidence défavorable importante sur sa situation financière, son résultat d'exploitation ou sa capacité de poursuivre ses activités commerciales.

Au 31 décembre 2015, la société en commandite disposait de lettres de crédit irrévocable en cours totalisant 24,0 M\$ (29,6 M\$ au 31 décembre 2014), y compris les lettres de crédit concernant les régimes de retraite dont il est question à la note 11.

19 Charges par nature

	2015	2014
	\$	\$
Coûts des matières et coûts de production	410 100	351 383
Salaires et autres charges au titre des avantages du personnel	285 521	274 356
Matériaux d'entretien	46 045	40 256
Coût de l'énergie	80 238	77 869
Dotation aux amortissements	42 524	37 698
Transport et entreposage	136 894	127 376
Frais de marketing, de vente et d'administration	57 415	52 826
	<u>1 058 737</u>	<u>961 764</u>

Les éléments suivants sont également classés dans l'état consolidé du résultat global :

	2015	2014
	\$	\$
Coût des produits vendus	970 759	879 139
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	87 978	82 625
	<u>1 058 737</u>	<u>961 764</u>

20 Information sectorielle

Secteurs à présenter

Pour établir les secteurs opérationnels, la direction s'est fondée sur les rapports revus par le chef de la direction qui est considéré comme le principal décideur opérationnel. La société en commandite exerce des activités dans les trois secteurs suivants : le secteur des produits de consommation (« PDC »), le secteur des PHF et le secteur Autres.

a) PDC

Ce secteur comprend les activités exercées dans les installations de fabrication de la société en commandite situées au Canada (à New Westminster, en Colombie-Britannique; à Crabtree, Sherbrooke et Gatineau, au Québec) et aux États-Unis (à Memphis, dans le Tennessee). Le secteur PDC comprend les ventes de produits de papier de marques telles que Cashmere^{MD}, Purex^{MD}, White Swan^{MD}, Scotties^{MD}, Sponge Towels^{MD} et White Cloud^{MD} et des produits de papier de marques de distributeurs.

b) PHF

Ce secteur comprend les activités exercées dans les installations de fabrication de la société en commandite situées au Canada. Le secteur PHF vend, principalement par l'intermédiaire de distributeurs, des produits de papier à des entreprises qui œuvrent dans des secteurs tels la gestion immobilière, les soins de santé, la restauration, la fabrication et l'hébergement, ainsi qu'à des installations communautaires.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

c) Autres

Entrent dans ce secteur les ventes de bobines mères effectuées par la société en commandite à d'autres entreprises de fabrication de papier principalement aux États-Unis, mais aussi au Canada. Ce secteur comprend également les ventes de fibres recyclées, principalement à la société mère. Ce secteur comprend les activités exercées dans les installations de fabrication de la société en commandite situées au Canada.

Le BAIIA ajusté correspond au résultat de chaque secteur avant i) la charge d'intérêts, ii) l'impôt, iii) la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles, iv) la dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles, v) la perte de valeur (reprise) des actifs non financiers, vi) les pertes (profits) sur la cession d'immobilisations corporelles, vii) les écarts de change latents, viii) les charges non récurrentes liées aux activités de restructuration, ix) la variation du coût amorti du passif lié aux parts de sociétés en commandite et x) les charges non récurrentes liées à la réévaluation des prestations de retraite pour services passés. Les actifs, les activités et les salariés de la société en commandite se trouvent principalement au Canada et aux États-Unis. Les mêmes actifs à long terme de la société en commandite sont employés dans les secteurs PDC, PHF et Autres. Par conséquent, les actifs ne peuvent être attribués à ces secteurs.

	2015			
	PDC	PHF	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits des activités ordinaires provenant des clients externes	897 959	220 320	20 591	1 138 870
BAIIA ajusté	122 483	5 407	(1 505)	126 385
Dotation aux amortissements				42 524
Charge d'intérêts				58 164
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite				4 003
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles				734
Profit sur la vente d'actifs non financiers				(1 119)
Coûts de restructuration				2 824
Réévaluation des prestations de retraite – coûts des services passés				3 416
Perte de change latente				6 906
Résultat avant impôt				8 933
Impôt sur le résultat				7 439
Résultat net de l'exercice				1 494

	2014			
	PDC	PHF	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits des activités ordinaires provenant des clients externes	842 635	184 263	19 270	1 046 168
BAIIA ajusté	123 606	1 687	(3 657)	121 636
Dotation aux amortissements				37 698
Charge d'intérêts				44 730
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite				13 759
Profit sur la vente d'immobilisations corporelles				(135)
Coûts de restructuration				2 835
Perte de change latente				3 522
Résultat avant impôt				19 227
Impôt sur le résultat				(1 840)
Résultat net				21 067

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Secteurs géographiques

La société en commandite exerce ses activités au Canada, aux États-Unis et au Mexique. Les produits des activités ordinaires et les actifs ont été répartis aux secteurs géographiques en fonction de l'emplacement respectif des clients et des actifs non courants.

				2015
	Canada	É.-U.	Mexique	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits des activités ordinaires	711 881	389 154	37 835	1 138 870
Immobilisations corporelles	320 090	417 618	-	737 708
Goodwill	160 939	-	-	160 939
Immobilisations incorporelles	15 853	-	-	15 853

				2014
	Canada	É.-U.	Mexique	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits des activités ordinaires	699 996	316 738	29 434	1 046 168
Immobilisations corporelles	299 127	353 635	-	652 762
Goodwill	160 939	-	-	160 939
Immobilisations incorporelles	14 052	-	-	14 052

21 Rémunération des principaux dirigeants

	2015	2014
	\$	\$
La rémunération des principaux dirigeants comprend ce qui suit :		
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	6 601	5 431
Avantages postérieurs au départ à la retraite	549	374
Autres avantages à long terme	1 366	51
	<u>8 516</u>	<u>5 856</u>

Parmi les principaux dirigeants, on trouve les membres de la haute direction de la société en commandite.

22 Instruments financiers

Classement des instruments financiers

Les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes : à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, prêts et créances, et passifs financiers.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Le tableau qui suit présente le classement des instruments financiers ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur au 31 décembre 2015 :

	Classement	Évaluation	Valeur comptable \$	Juste valeur \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti	25 455	25 455
Créances clients et autres créances	Prêts et créances	Coût amorti	108 720	108 720
Créances sur parties liées	Prêts et créances	Coût amorti	185	185
Avances versées aux commanditaires	Prêts et créances	Coût amorti	6 864	6 864
Créances hypothécaires	Prêts et créances	Coût amorti	1 000	1 000
Placements disponibles à la vente	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Juste valeur	1 405	1 405
Dettes fournisseurs et autres dettes	Passifs financiers	Coût amorti	(180 329)	(180 329)
Dettes envers des parties liées	Passifs financiers	Coût amorti	(3 775)	(3 775)
Distributions à verser	Passifs financiers	Coût amorti	(9 871)	(9 871)
Dettes à long terme	Passifs financiers	Coût amorti	(436 042)	(446 488)
Passif lié aux parts de société en commandite	Passifs financiers	Coût amorti	(125 176)	(125 176)

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur au 31 décembre 2015, par niveau :

	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Créances hypothécaires	-	-	1 000	1 000
Placements disponibles à la vente	1 405	-	-	1 405
Dettes à long terme	-	(446 488)	-	(446 488)
Passif lié aux parts de société en commandite	-	-	(125 176)	(125 176)

Le tableau qui suit présente le classement des instruments financiers ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur au 31 décembre 2014 :

	Classement	Évaluation	Valeur comptable \$	Juste valeur \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti	51 788	51 788
Créances clients et autres créances	Prêts et créances	Coût amorti	107 092	107 092
Créances sur parties liées	Prêts et créances	Coût amorti	301	301
Avances versées aux commanditaires	Prêts et créances	Coût amorti	3 474	3 474
Dérivé incorporé	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur	2 431	2 431
Placements disponibles à la vente	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Juste valeur	1 198	1 198
Dettes fournisseurs et autres dettes	Passifs financiers	Coût amorti	(173 228)	(173 228)
Dettes envers des parties liées	Passifs financiers	Coût amorti	(4 387)	(4 387)
Distributions à verser	Passifs financiers	Coût amorti	(9 781)	(9 781)
Dettes à long terme	Passifs financiers	Coût amorti	(367 525)	(393 318)
Passif lié aux parts de société en commandite	Passifs financiers	Coût amorti	(128 123)	(128 123)

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur au 31 décembre 2014, par niveau :

	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Dérivé incorporé	-	2 431	-	2 431
Placements disponibles à la vente	1 198	-	-	1 198
Dettes à long terme	-	(393 318)	-	(393 318)
Passif lié aux parts de société en commandite	-	-	(128 123)	(128 123)

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Juste valeur

Les instruments financiers à court terme sont composés de la trésorerie et de ses équivalents, des créances clients et autres créances, des créances sur parties liées, des avances versées aux commanditaires, des dettes fournisseurs et autres dettes, des dettes envers des parties liées et des distributions à payer, leur juste valeur avoisinant leur valeur comptable étant donné qu'ils viennent à échéance dans un avenir proche. Au 31 décembre 2015, la juste valeur des billets était de néant (189,0 M\$ au 31 décembre 2014), établie selon la valeur de négociation de la dette sur le marché hors cote. Les justes valeurs de la facilité de crédit, de la facilité Nordea et de la facilité de la Caisse étaient, respectivement, de 206,0 M\$, de 36,5 M\$ et de 202,9 M\$ (néant, 38,2 M\$ et 163,9 M\$ au 31 décembre 2014), ce qui avoisine le montant du capital impayé, le taux d'intérêt se rapprochant des taux d'intérêt courants du marché. Au 31 décembre 2015, la juste valeur de l'emprunt était de 1,1 M\$ (2,2 M\$ au 31 décembre 2014).

Pour estimer la juste valeur de l'instrument dérivé incorporé au 31 décembre 2014, la direction a utilisé une méthode d'établissement des prix fondée sur les taux d'intérêt pondérés selon les probabilités. La méthode d'évaluation utilisée relève du niveau 2.

La juste valeur des placements disponibles à la vente est établie en fonction des prix cotés sur un marché actif. Au 31 décembre 2015, les pertes latentes n'étaient pas significatives et ont été comptabilisées dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce qu'elles soient réalisées. La méthode d'évaluation utilisée relève du niveau 1.

Juste valeur du passif lié aux parts de société en commandite

Le passif lié aux parts de société en commandite est classé comme passif financier au coût amorti. La direction a estimé la juste valeur du passif lié aux parts de société en commandite selon un modèle fondé sur l'actualisation des flux de trésorerie. Les principales hypothèses visent l'obligation au titre de l'impôt, le taux d'actualisation et le taux de capitalisation propre au secteur (note 4).

Objectifs et politiques relatives à la gestion des risques financiers

En raison de ses activités, la société en commandite est exposée à divers risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de change, le risque de liquidité et le risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité que survienne une perte imprévue si un client ou une contrepartie à un instrument financier ne réussit pas à s'acquitter de ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de la société en commandite qui sont exposés à un risque de crédit comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients et autres créances, les créances sur parties liées, les avances versées aux commanditaires et les créances hypothécaires. La société en commandite place sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie auprès d'institutions financières hautement notées.

La société en commandite vend ses produits à une variété de clients selon certaines modalités de crédit et est ainsi exposée à des risques de crédit. Les créances clients ordinaires sont recouvrables dans les 30 jours suivant la date de facturation, et les montants non recouverts plus de 90 jours à compter de la date de facturation sont considérés comme des montants en souffrance. La société en commandite évalue régulièrement la solidité financière de ses clients et réduit son exposition aux risques en diminuant la limite de crédit des comptes à risque élevé. Les clients de la société en commandite sont des sociétés bien établies et, par conséquent, la société en commandite a connu des pertes financières limitées relatives au risque de crédit. Elle juge donc que son exposition au risque de crédit est limitée.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	\$	\$
Créances clients	100 869	102 555
Moins la provision pour créances douteuses	(856)	(672)
Total des créances clients, montant net	100 013	101 883
Créances clients, montant net		
De 0 à 60 jours	97 489	100 724
De 61 à 90 jours	2 469	1 066
Plus de 90 jours	911	765
Moins la provision pour créances douteuses	(856)	(672)
	100 013	101 883

Aux termes de la convention de société en commandite, les avances versées aux commanditaires sont réglées lorsque la société en commandite déclare la distribution à des fins fiscales. Par conséquent, l'exposition au risque de crédit relativement aux avances versées aux commanditaires est limitée.

Risque de change

Le risque de change s'entend de la possibilité que le résultat de la société en commandite fluctue en raison des variations du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain.

La société en commandite vend certains de ses produits en dollars américains aux prix en vigueur dans cette devise. La majeure partie de son exposition au risque de change est naturellement compensée par les dépenses effectuées en dollars américains et par la dette libellée en dollars américains.

Au 31 décembre 2015, les passifs nets de la société en commandite libellés en dollars américains totalisaient 45,7 M\$ (42,2 M\$ au 31 décembre 2014). Si la valeur du dollar canadien avait augmenté (diminué) de 5 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, l'incidence hypothétique sur le résultat avant impôt pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 aurait été une augmentation ou une diminution de 2,3 M\$ (2,1 M\$ au 31 décembre 2014).

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir une quantité suffisante de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à assurer que la société en commandite dispose d'un nombre suffisant de facilités de crédit autorisées pour financer ses activités. Au 31 décembre 2015, la société en commandite disposait de facilités de crédit inutilisées de 70,0 M\$ (95,4 M\$ au 31 décembre 2014). La société en commandite établit des prévisions afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds suffisants pour remplir ses obligations. La société en commandite veille au respect des clauses restrictives de ses facilités de crédit dans le cours normal de ses activités. Elle veille à ce que sa facilité de crédit n'arrive pas à échéance avant deux ans afin de diminuer les risques de refinancement. Après la clôture de l'exercice, le 8 mars 2016, la société en commandite a obtenu une modification visant à accroître le ratio dette/BAIIA maximal devant être respecté par la société en commandite pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Des informations supplémentaires sont présentées à la note 14. Sa capacité de s'acquitter de ses obligations repose sur le recouvrement rapide de ses créances clients et sur l'accès à un volume suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie au-delà des besoins prévus. Le montant de 180,3 M\$ (173,2 M\$ au 31 décembre 2014) au titre des dettes fournisseurs et autres dettes de la société en commandite est exigible dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Les tableaux qui suivent présentent les obligations contractuelles de la société en commandite relativement à ses instruments financiers :

	31 décembre 2015		
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$
Dettes fournisseurs et autres dettes	43 306	503 945	-
Dettes envers des parties liées	180 329		
Distributions à payer	3 775		
Dettes à long terme ^{a)}	9 871		

a) La dette à long terme comprend les remboursements du capital et une estimation des intérêts fondée sur les taux d'intérêt actuels.

	31 décembre 2014		
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$
Dettes fournisseurs et autres dettes	35 143	436 112	-
Dettes envers des parties liées	173 228		
Distributions à payer	4 387		
Dettes à long terme ^{a)}	9 781		

a) La dette à long terme comprend les remboursements du capital et une estimation des intérêts fondée sur les taux d'intérêt actuels.

Le tableau ci-dessus ne tient pas compte du passif lié aux parts de société en commandite. Les paiements relatifs au passif lié aux parts de société en commandite sont versés au moment de la déclaration de la distribution à des fins fiscales, laquelle s'élève à 2,6 M\$ pour 2015 (6,9 M\$ en 2014). Le passif lié aux parts de société en commandite est estimé à partir des distributions à des fins fiscales futures estimées et constitue une obligation qui demeurera en vigueur indéfiniment (note 4).

Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2015, les dettes à taux variable de la société en commandite se sont établies à 204,7 M\$ (néant au 31 décembre 2014). Ces emprunts portent intérêt au taux préférentiel canadien, au taux de base américain, au taux des acceptations bancaires ou au taux LIBOR, majoré de marges variant de 0,20 % à 2,375 %. Une hausse ou une baisse de 1 % du taux d'intérêt du marché aurait entraîné une baisse ou une hausse de 2,0 M\$ du résultat avant impôt pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 (néant en 2014). Après la clôture de l'exercice, le 8 mars 2016, la société en commandite a obtenu une modification prévoyant que les emprunts aux termes de la facilité de crédit pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 porteront intérêt au taux préférentiel canadien, au taux de base des États-Unis, au taux des acceptations bancaires ou au taux LIBOR, majoré d'une marge se situant entre 0,20 % et 2,875 % établie selon le ratio dette/BAIIA et le type d'avance. Des informations supplémentaires sont présentées à la note 14.

23 Gestion du capital

La politique de la société en commandite vise le maintien d'un capital suffisant pour conserver une situation financière consolidée saine et pour satisfaire à des tests financiers relatifs aux facilités de crédit.

Le capital est composé de la dette nette (soit la dette à long terme moins la trésorerie et ses équivalents) et des capitaux propres (y compris les parts de société en commandite classées en tant que passif). La société en commandite veille au respect des clauses restrictives régissant la dette auxquelles elle est soumise en vertu de règles externes et qui ont été établies conformément aux exigences de ses facilités de crédit. Ces exigences comprennent l'observation de restrictions à l'égard des ratios trimestriels de la dette sur le BAIIA ajusté, des ratios de la couverture des charges fixes par le BAIIA ajusté et des ratios du fonds de roulement (expressions définies dans la convention de crédit).

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

24 Frais de démantèlement et de remise en état des lieux

La société en commandite est assujettie aux nombreuses réglementations de divers organismes fédéraux et provinciaux relativement au contrôle environnemental. Les lois et règlements imposent des limites de déversement de matières dans l'environnement et exigent de la société en commandite qu'elle exerce ses activités en respectant les conditions des permis et d'autres autorisations gouvernementales. Les dépenses au titre des obligations futures de démantèlement et de remise en état des lieux varieront selon la publication de nouvelles règles et les progrès technologiques.

25 Dépendance économique

La société en commandite fabrique, distribue et vend un large éventail de produits de papier jetables et des produits connexes principalement au Canada et aux États-Unis. Au 31 décembre 2015, la société en commandite comptait trois clients principaux représentant 38,1 % (42,2 % en 2014) du total de ses produits des activités ordinaires. De ces trois clients, un représentait 20,7 % (18,5 % en 2014) du total des produits des activités ordinaires et un autre, 9,0 % (13,0 % en 2014). La concentration du risque de crédit de la société en commandite découle principalement de son exposition à ces trois clients principaux et se chiffre à environ 44,7 % des créances clients au 31 décembre 2015 (50,4 % au 31 décembre 2014). Ces trois clients sont compris dans le secteur des produits de consommation.

26 Éléments du fonds de roulement hors trésorerie

La variation des éléments du fonds de roulement hors trésorerie, telle qu'elle est présentée dans le tableau consolidé des flux de trésorerie, s'établit comme suit :

	2015	2014
	\$	\$
Diminution (augmentation) des créances clients et autres créances	8 181	(9 173)
Diminution des créances sur parties liées	116	1 173
Diminution (augmentation) des stocks	(29 006)	8 736
Augmentation des charges payées d'avance et autres actifs courants	(2 311)	(84)
Augmentation des autres actifs non courants	(324)	(206)
Augmentation de l'impôt sur le résultat	(1 976)	(39)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs et autres dettes	1 392	(12 114)
Diminution des dettes envers des parties liées	(612)	(747)
	<u>(24 540)</u>	<u>(12 454)</u>